

RAPPORT D'ACTIVITE

# ASSOCIATION

# JULY

# 2020

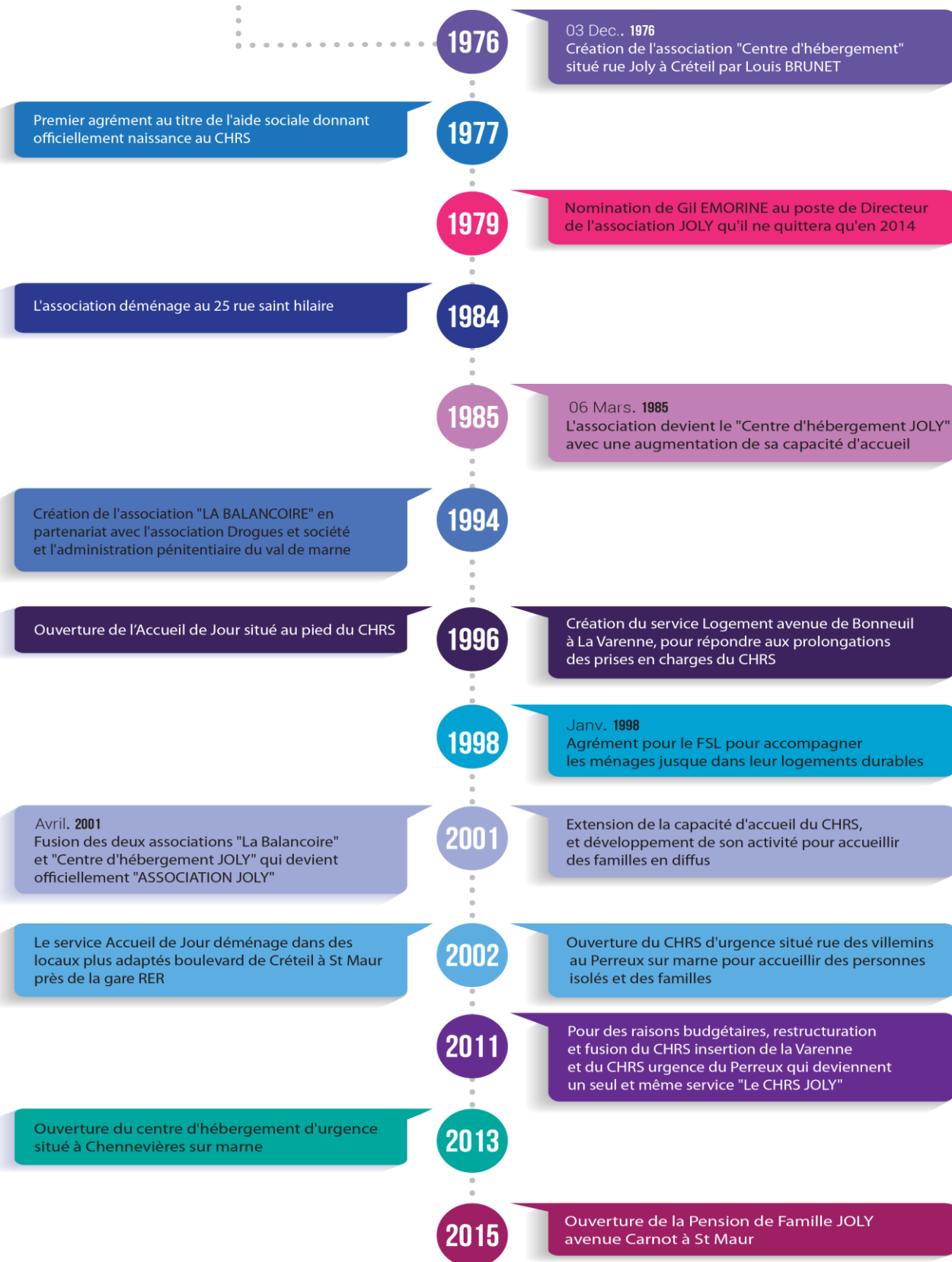


PRESENTATION .....	2
Nos implantations .....	5
L'organigramme .....	6
Les chiffres clés .....	7
Une année 2020 marquée par la crise sanitaire .....	8
<b>L'ACCUEIL DE JOUR .....</b>	<b>9</b>
A. ANALYSE QUANTITATIVE DE L'ACTIVITE .....	11
1. Les services de première nécessité .....	11
2. File active au sein de l'accueil de jour sur l'année 2020 : .....	12
3. La domiciliation .....	13
4. L'accompagnement social .....	14
B. LES INTERVENTIONS THEMATIQUES DES PARTENAIRES EXTERIEURS .....	21
1. Permanence juridique .....	21
2. Intervention de l'Equipe Mobile Précarité Psychiatrie .....	21
3. Le travail avec les partenaires sociaux de secteur .....	21
4. Les ateliers collectifs .....	22
5. Les temps forts .....	24
<b>LE CHRS .....</b>	<b>25</b>
A. ANALYSE QUANTITATIVE DE L'ACTIVITE .....	27
1. Taux d'occupation (fait) .....	27
2. File active .....	28
3. Nombre de personnes entrées et sorties dans le dispositif en 2020 .....	29
B. SITUATIONS ET PROBLEMATIQUES DU PUBLIC ACCUEILLIS EN 2020 .....	34
1. Situations administratives .....	34
2. Situations au regard de l'emploi .....	35
C. LES ACTIONS COLLECTIVES EN 2020 .....	36
<b>LE LOGEMENT D'URGENCE ET DE STABILISATION .....</b>	<b>39</b>
A. ANALYSE QUANTITATIVE DE L'ACTIVITE .....	41
1 - Taux d'occupation .....	41
2 - Entrées/Sorties 2020 et durées de séjour .....	42
B. LOGEMENTS RELAIS FAMILIAUX .....	48
1. Taux d'occupation .....	48
2. File active et typologie du public .....	49
C. LES MESURES DU FONDS DE SOLIDARITE HABITAT .....	50
1. Problématiques prédominantes .....	50
D. – LE PARTENARIAT AVEC L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE .....	51
E. SITUATION ET PROBLEMATIQUES DU PUBLIC ACCUEILLI EN 2020 .....	52
1. Situations administratives .....	52
2. Situations au regard de l'emploi .....	53
3. Problématiques marquantes en 2020 .....	55
F. LES ATELIERS ET LES TEMPS FORTS EN 2020 .....	58
<b>LA PENSION DE FAMILLE .....</b>	<b>61</b>
A. LA PENSION DE FAMILLE ET SES RESIDENTS .....	63
1. La pension de famille .....	63
2. Le statut des résidents .....	63
3. Les réservataires .....	63
4. L'équipe .....	64
5. Entrées / Sorties .....	66
B. SITUATIONS ET PROBLEMATIQUES DU PUBLIC PRESENT A LA PENSION DE FAMILLE EN 2020 .....	66
1. Situation administrative .....	66
2. Situation au regard des ressources et de l'emploi .....	67
3. Les accompagnements des partenaires extérieurs .....	68
4. Un confinement vécu « en groupe » .....	70

C. L'ACCOMPAGNEMENT DES RESIDENTS ET LA VIE COLLECTIVE .....	71
1. L'accompagnement des résidents de la Pension de famille.....	71
2. Les actions collectives : .....	72
3. La vie citoyenne dans et à l'extérieur de la pension de famille.....	73
<b>LES ACTIONS SANTE.....</b>	<b>75</b>
A. LA SANTE MENTALE.....	77
1. Les entretiens individuels.....	77
2. Les groupes de paroles.....	79
3. Les réunions et le partenariat .....	79
B. LA PREVENTION SANTE.....	80

# L'HISTOIRE DE L'ASSOCIATION JOLY

(En quelques Dates)



## PRESENTATION

L'association Joly regroupe quatre services complémentaires qui accueillent tous publics sur le Val de Marne :

### L'ACCUEIL DE JOUR

Situé à Saint Maur, l'accueil de jour propose un ensemble de prestations aux personnes en situation d'exclusion, de précarité et sans domicile stable afin qu'elles trouvent notamment une réponse à leurs besoins primaires.

L'accueil de jour de l'Association Joly est le seul accueil de jour du Val de Marne ouvert tous les jours de la semaine de 8h30 à 18h et, de 9h à 14h30, les week-ends et jours fériés.

C'est un espace convivial, ouvert tout au long de l'année, où le public accueilli peut :

- ↳ Se restaurer en bénéficiant de petits déjeuners, déjeuners et dîners
- ↳ Se laver en profitant des douches avec produits d'hygiène et serviettes mis à disposition
  - ↳ Accéder à une buanderie avec machines à laver, sèche-linge, table et fer à repasser
  - ↳ Disposer d'un service de consigne pour stocker des affaires
  - ↳ Accéder à un espace multimédia avec ordinateurs, connexion internet et téléphone
  - ↳ Accéder à des ateliers collectifs (sport, culture et loisirs)
- ↳ Se reposer en journée grâce aux lits repos non médicalisés



Par ailleurs, les usagers peuvent bénéficier d'une domiciliation et d'un accompagnement social global dans leurs différentes démarches d'insertion sociale et professionnelle (accès aux droits, santé, logement, etc...).

L'accueil de jour propose régulièrement des permanences et des ateliers thématiques en lien avec les problématiques du public.

### LE CENTRE D'HEBERGEMENT ET DE REINSERTION SOCIALE

Situé à Saint Maur et au Perreux sur Marne, le CHRS est le plus ancien service de l'association et propose un hébergement et accompagnement à tout type de public, personnes isolées et familles, orienté par le SIAO du Val de Marne.

La capacité d'accueil du C.H.R.S. JOLY est de **93** places réparties sur deux sites collectifs à taille humaine et quelques appartements en diffus :

↳ 68 places Insertion    ↳ 25 places Urgence

L'objectif est d'accueillir chaque résident dans le site le plus approprié à son niveau d'autonomie



indépendamment de son statut à l'arrivée, et favoriser ainsi une meilleure qualité de prise en charge sachant que l'équipe éducative est amenée à intervenir indistinctement sur ces différents lieux d'accueil.

Les travailleurs sociaux proposent aux résidents :

- ↳ Un accompagnement social global (santé, administratif, logement, budget, justice, emploi, addiction) vers un relogement pérenne.
  - ↳ Une intervention éducative en partenariat sur différentes thématiques éducatives (parentalité, médiation familiale, sexualité, etc.) et socioculturelle (accès aux loisirs, culture, sport etc.).
- ↳ Un accompagnement vers l'autonomie et un soutien dans la recherche de solutions aux diverses problématiques auxquelles ils sont confrontés.

## LE SERVICE LOGEMENT D'URGENCE ET DE STABILISATION

Ce service propose **115** places d'hébergement à destination des personnes isolées et des familles (principalement en logements diffus sur Saint Maur et les communes avoisinantes du Val de Marne) :

- ↳ 60 places de stabilisation
- ↳ 39 places d'urgence dont 25 en CHU
- ↳ 5 logements relais familiaux (16 places)



Le public est orienté par le SIAO du Val de Marne et bénéficie d'un accompagnement social global et individualisé pour favoriser leur accès à un logement pérenne.

Les missions des travailleurs sociaux consistent à :

- ↳ Aider les ménages dans les démarches administratives,
  - ↳ Apporter une aide à la gestion budgétaire,
    - ↳ Soutenir les familles dans la gestion quotidienne de leur hébergement,
    - ↳ Aider les personnes à constituer d'un dossier administratif régulièrement mis à jour,
    - ↳ Favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi,
  - ↳ Apporter un soutien à la parentalité,
- ↳ Orienter les ménages vers les dispositifs adaptés en s'appuyant sur le réseau partenarial.

Pour ce faire, les travailleurs sociaux rencontrent très régulièrement les personnes hébergées soit sur leur lieu d'hébergement, soit dans les locaux de l'association.

Enfin, ce service et le CHRS mettent en œuvre 38 mesures FSH accès ou maintien dans le cadre d'une convention avec le Conseil Départemental du Val de Marne. L'objectif est d'accompagner les ménages jusqu'à leur logement durable et de les soutenir pendant les premiers mois.

## LA PENSION DE FAMILLE JOLY

La Pension de famille de l'association Joly a ouvert ses portes en avril 2015 et propose une offre alternative de logement social, sans limitation de durée, qui combine espaces privatifs et vie collective.

Cette structure, conçue pour être un lieu de vie et d'échange, a pour objectif d'aider les résidents à recouvrer du lien social en leur proposant un cadre semi-collectif basé sur la convivialité et en facilitant leur intégration dans l'environnement local.

*Elle peut accueillir **30** personnes dans un ensemble composé de :*



- ↳ 28 logements (19 T1 et 7 T1 'pour personnes isolées ainsi que 2T1 bis pour couples)
- ↳ 1 salon commun de 20 m2 pour les résidents,
- ↳ 1 salle commune de 40 m2 avec cuisine ouverte destinée à recevoir l'ensemble des résidents et des personnes extérieures,
- ↳ 1 laverie commune pour les résidents.

La Pension de famille accueille des personnes seules ou des couples ayant un faible niveau de ressources et rencontrant des difficultés d'accès ou de maintien dans un logement ordinaire.

Les personnes peuvent notamment :

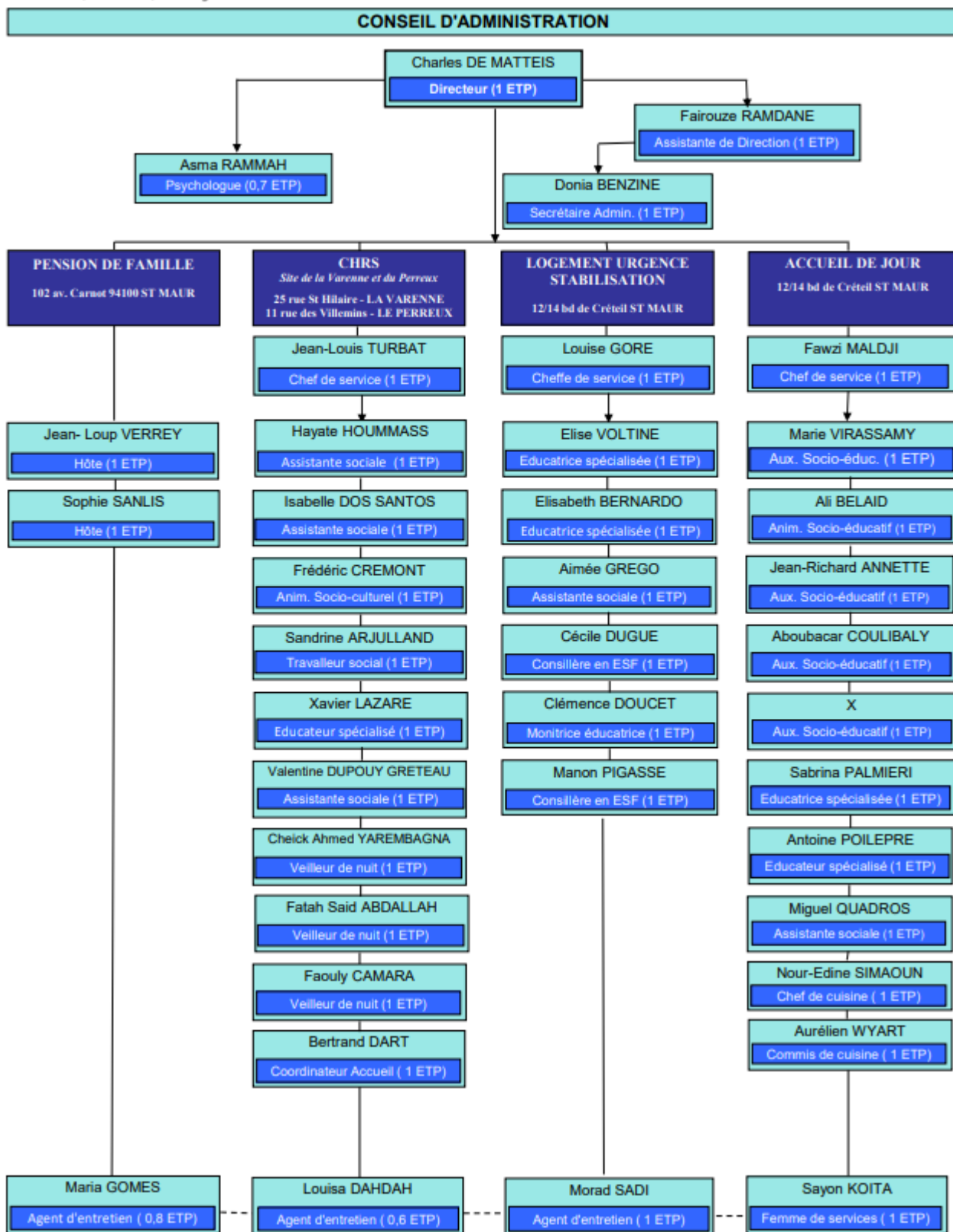
- ↳ Être confrontées à de multiples ruptures, ayant connu l'errance et multiplié les structures d'hébergement
- ↳ Rencontrer ou avoir rencontré des problèmes de dépendance, être fragiles sur le plan social et médical
- ↳ Être en souffrance psychique, confrontées à des inhibitions ou à des troubles empêchant épisodiquement ou durablement une insertion par l'emploi

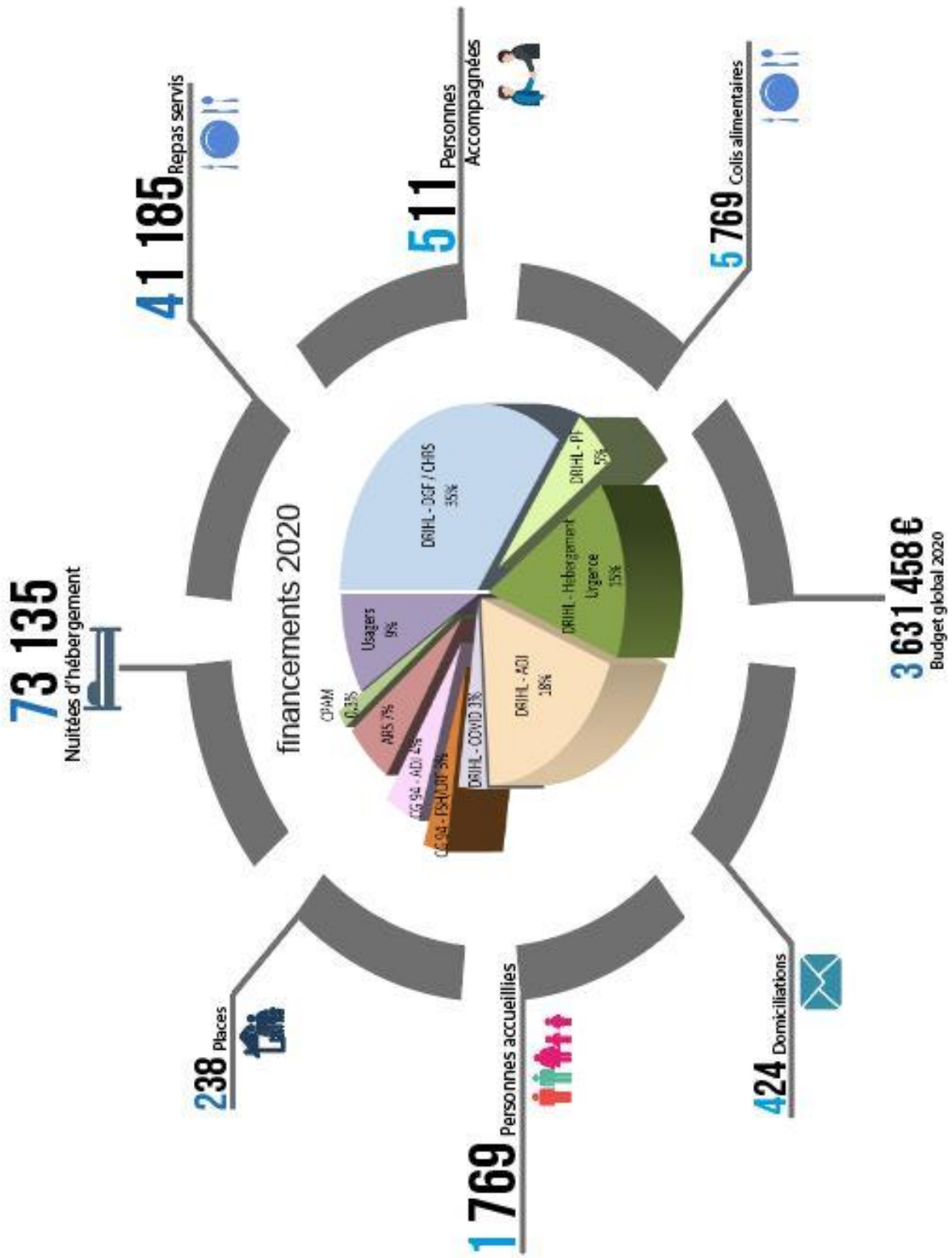
L'équipe est composée de 2 travailleurs sociaux, « hôtes » de la Pension de famille, qui ont pour mission l'accompagnement de proximité des résidents qui se décline en trois missions principales :

- ↳ L'animation/médiation au sein de la structure, qui inclut présence, soutien, organisation, régulation, proposition et incitation ;
- ↳ La coordination et la mise en relation avec les partenaires extérieurs, acteurs sociaux, culturels et les institutions,
- ↳ La participation au peuplement et à la gestion locative.









## Une année 2020 marquée par la crise sanitaire

L'année 2020 a été évidemment fortement marquée par la crise sanitaire mondiale et nationale provoquée par la pandémie de la COVID-19.

Si cette situation inédite a impacté chacun d'entre nous, force est de constater qu'elle a particulièrement touché les personnes vulnérables et les plus précaires qui ont subi de plein fouet les conséquences sociales et économiques de cette crise, au-delà de son aspect sanitaire.

En effet, très rapidement la situation sociale de nombre d'entre eux s'est fortement dégradée : plus de cantine, plus de transport en commun, plus de petits boulots pour compléter les fins de mois, parfois plus de distribution alimentaire...

Cette crise a également révélé ou exacerbé les fragilités de ces publics en matière de santé et notamment de santé mentale, du fait du contexte anxigène et de l'aggravation de l'isolement social des personnes sans domicile stable. Ce fut également un révélateur de la fracture numérique et des inégalités scolaires...

Devant la soudaineté et l'ampleur de cette crise, les structures et les professionnels du secteur social ont dû faire preuve de résilience et d'une grande capacité d'adaptation pour assurer la prise en charge de ces publics, en étant eux même confrontés à de multiples incertitudes : sanitaires, financières, logistiques, humaines et même personnelles.

Dans ce contexte, l'association Joly a pu compter sur sa gouvernance et l'ensemble de ses salariés pour adapter son organisation et son offre de services afin de continuer à accueillir et à accompagner les plus précaires tout en garantissant au mieux la sécurité de tous, salariés comme usagers, avec la mise en place de protocoles et de mesures sanitaires adaptés.

Mobilisées tout au long de l'année autour d'un objectif commun, les professionnels de l'association ont tour à tour su surmonter leurs propres appréhensions, dépasser leurs fonctions et leurs missions, s'approprier de nouveaux outils pour travailler autrement et faire preuve d'engagement au quotidien pour répondre à l'urgence et assurer la continuité de service, dans un contexte particulièrement difficile et incertain.

Individuellement et collectivement, qu'ils en soient tous remerciés.

---

# L'Accueil de Jour

---





## A. Analyse quantitative de l'activité

### 1. Les services de première nécessité

MOIS	Passages	Petits déjeuner	Déjeuner	Diner	Total des repas	Douches	Lessives	Courriers
Janvier	2895	1224	630	389	2443	495	181	414
Février	2901	1280	1081	690	3051	549	149	356
Mars	3100	1351	1219	630	3200	561	98	399
Avril	3155	1459	1711	720	3890	541	139	325
Mai	3120	1421	1830	750	4001	503	142	629
Juin	2890	1356	1845	720	3921	516	207	581
Juillet	2936	1432	1328	690	3450	628	179	509
Août	2998	1401	1469	630	3500	598	187	598
Sept	2750	1281	1418	690	3389	557	177	631
Octobre	2847	1269	1471	690	3430	538	147	554
Nov	2923	1301	1479	720	3500	491	159	629
Déc	3102	1225	630	555	2410	535	139	457
<b>Total 2020</b>	<b>35617</b>	<b>14599</b>	<b>16111</b>	<b>7874</b>	<b>41185</b>	<b>6512</b>	<b>1904</b>	<b>6082</b>
<b>Total 2019</b>	<b>33795</b>	<b>14676</b>	<b>8165</b>	<b>7706</b>	<b>34602</b>	<b>5310</b>	<b>1992</b>	<b>6175</b>

Ce tableau reflète l'activité globale de l'accueil de jour de l'association Joly et nous pouvons constater une hausse significative des repas et des douches. En effet, les confinements répétés et la période hivernale ont exacerbé les difficultés du public en grande précarité et des familles vivant avec le seuil minimum de revenu. Les EDS, les CCAS et certaines associations comme les Resto du cœur ayant été pour la plupart fermés pendant une grande partie de l'année, le public s'est dirigé vers l'accueil de jour Joly.

On constate que :

- ↪ Le nombre de passage au sein de l'ADJ Joly est de 35617 en 2020 contre 33795 en 2019.
- ↪ Une forte augmentation du nombre de repas servis, est à noter (petits déjeuner – déjeuner – repas), puisque le nombre total en 2020 est de 41 185 contre 34 602 l'année précédente.
- ↪ Le nombre de douche est en nette progression, avec 6512 en 2020 contre 5310 en 2019. D'une part, durant le premier confinement, les prestations sont restées ouvertes à tout public et d'autre part, durant la canicule, ces publics ont eu la possibilité de se laver plusieurs fois.
- ↪ Une légère baisse de la distribution du courrier en 2020, soit 6082 courriers remis contre 6175 en 2019. Elle s'explique tout simplement par la fermeture du bureau de poste lors du début de la crise sanitaire.
- ↪ 1904 lessives réalisées au cours de l'année 2020 contre 1992 en 2019. Cette légère baisse est due au mode dégradé mis en place durant le premier confinement, avec la possibilité de laver son linge uniquement en matinée.

L'activité de l'accueil de jour Joly s'est tenue dans un contexte sanitaire très compliqué, avec l'adaptation aux contraintes des gestes barrières et avec dans un premier temps, des modalités d'accueil en mode dégradé, et ensuite une réouverture plus soutenue et étendue. Malgré tout, l'accueil de jour a répondu largement aux attentes du public durant cette année 2020, et l'investissement de l'équipe éducative a permis de conserver le socle de ses missions. Le taux d'activité global en 2020 est en nette augmentation et reflète un service de grande qualité pour l'ensemble des prestations primaires et la globalité de notre activité.

**Pour terminer, en 2020, nous avons distribués 5725 colis alimentaires contre 1854 en 2019.** Cette forte hausse est liée à la pandémie et notamment aux deux confinements et à la précarité accrue de notre public vivant en hôtel pour les familles et les familles monoparentales. Ainsi, dans ce contexte sanitaire très complexe, des personnes ayant le minimum de revenu ont basculé dans une grande détresse économique et sociale renforcée par la fermeture pendant plusieurs mois de nombreux établissements du droit commun qui ne leur a pas permis de les solliciter sur des aides financières ou des prestations alimentaires.

De manière globale, l'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire et une réadaptation constante pour pouvoir continuer à fonctionner et accueillir notre public dans de bonnes conditions matérielles et sanitaires. Nous avons dû innover et nous réorganiser pour garder du lien sur le collectif et l'accompagnement social afin d'être à l'écoute et de rassurer les usagers. Il faut souligner la présence en première ligne et l'investissement de l'ensemble de l'équipe éducative durant toute cette année de crise, fidèle à l'esprit de l'association Joly et à ses valeurs humanistes.

## 2. File active au sein de l'accueil de jour sur l'année 2020 :

En 2020, conséquence de la crise sanitaire, nous avons accueilli un nouveau public "transitoire" (étudiant, perte d'emploi pour des hommes et des femmes âgés de 35 à 45 ans.

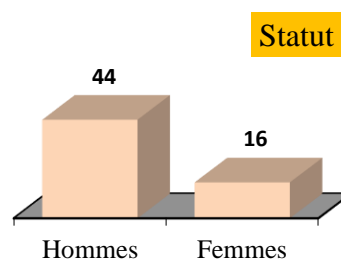
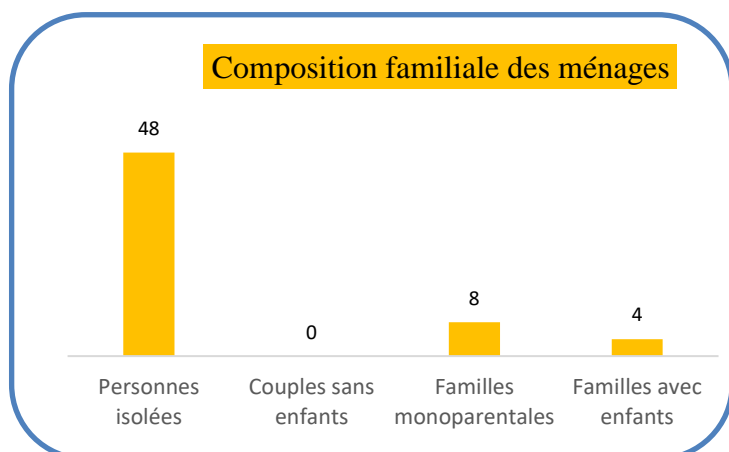
Par ailleurs, nous constatons un vieillissement de notre public en situation de grande précarité.

L'hébergement dit provisoire (sous location ou squat) reste une solution privilégiée pour les usagers en situation précaire mais elle constitue un frein pour leur projet de vie (soin, réinsertion ...). Cette situation peut être observée pour de nombreux usagers qui viennent de manière ponctuelle pour des prestations.

Au vu de la crise sanitaire et des confinements à répétition ainsi que du mode dégradé de notre accueil de Jour, il nous a été très difficile de pouvoir recevoir à grande échelle le public en entretien éducatif. Malgré tout, cette rencontre permet de faire un point de la situation de la personne, d'informer et d'orienter si cela est nécessaire.

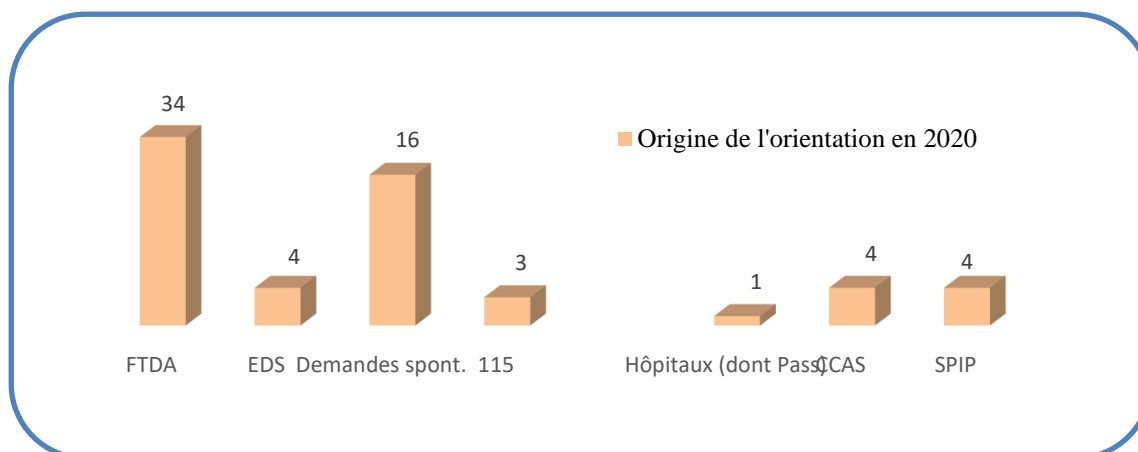
Concernant les 60 nouveaux usagers accueillis en 2020 qui ont été reçu en premier entretien pour des prestations (ce qui ne reflète pas la réalité), on peut déjà souligner que c'est un public hétérogène.

Sur ces 60 usagers :





Ces données montrent que 90% des usagers qui bénéficient de nos prestations sont des hommes contre 10% de femmes. Parmi ces hommes et ces femmes, 95% d'entre eux sont des personnes isolées.



Sur les 60 personnes accueillies sur l'année 2020 dans notre accueil de jour, il faut noter que la majorité des orientations sont réalisées par FTDA, ensuite vient le bouche à oreille.

La majorité du public ne perçoit aucune ressource, les personnes sont déboutées de leurs parcours d'asile et se retrouvent avec une fin de prise en charge CADA ou en hôtel. On note qu'une partie minime des usagers se retrouvant sans domicile stable reçoivent le RSA, AAH.

### Situations administratives

La plupart des personnes sont en situation irrégulière ce qui représente 85 % du public accueilli.

Seulement 15 % perçoivent les minima sociaux avec un parcours de vie très complexe et difficile sans hébergement stable et durable.

La crise sanitaire a augmenté considérablement la fréquentation de ce nouveau public, souvent caché car en situation régulière et vivant sous le seuil de pauvreté en France.

### 3. La domiciliation

En 2020 le nombre de domiciliations effectuées au 31 décembre s'élève à 424 contre 481 en 2019.

Cette baisse s'explique essentiellement par la crise sanitaire et la fermeture de certains services de droit commun durant le premier confinement et le deuxième confinement, mais aussi par la fermeture de notre service de domiciliation du 13 mars au 31 mai 20.

Néanmoins, on constate que les établissements sont saturés sur l'ensemble du Val de Marne et que

trouver une domiciliation devient de plus en plus difficile pour les usagers.

50 nouvelles domiciliations ont été effectuées en 2020 et 374 renouvellements.

Les principaux services orienteurs restent inchangés : les EDS, les CCAS, le 115 du Val de Marne, le CADA de Boissy St Léger, France Terre d'Asile, les différents hôpitaux et le Samu social...

#### 4. L'accompagnement social

L'accueil de jour est un secteur polyvalent de catégorie sur le territoire 2 du département. La répartition du public sur ce territoire s'articule entre l'EDS, les CCAS de Joinville et St Maur et l'accueil de jour de l'Association JOLY.

La spécificité du public de l'accueil de jour est d'être sans domicile stable et pour la majorité, isolé. En effet, l'accompagnement des familles est plus adapté au sein des EDS qui bénéficient d'un service social à l'enfance. Néanmoins, 29 familles sans domicile stable ont été suivies en 2020.

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire qui a impacté notre fonctionnement. Durant le premier confinement, l'activité de notre service s'est concentrée sur les prestations de première nécessité. Une veille téléphonique s'est opérée pour maintenir le lien et les droits des personnes bénéficiant d'un accompagnement.

Par conséquent, les nouvelles domiciliations et demandes d'accompagnement social ont été fortement restreintes.

**Plus de la moitié des personnes domiciliées bénéficient d'un accompagnement social : 223 soit 53% sur les 418 personnes domiciliées. En 2019, sur les 398 personnes domiciliées, 243 étaient suivies.**

La permanence de domiciliation a lieu en fonction des places disponibles pour respecter notre agrément au plus près. La demande de domiciliation est souvent accompagnée d'une demande de suivi social. Depuis ces dernières années la charge de travail au niveau de l'accompagnement social reste élevée. Une réflexion en équipe a été menée pour stabiliser la file active en favorisant le travail d'accompagnement sur un versant qualitatif et non pas quantitatif, ce qui induit une baisse de nouveaux domiciliés et par conséquent de suivis. Néanmoins le rapport entre les personnes domiciliées et suivies reste proportionnel.

L'accompagnement socio-éducatif vise à mettre en place des outils pour poser un cadre et replacer l'utilisateur au cœur de son projet d'insertion. Au démarrage du suivi, un contrat d'engagement est signé entre l'utilisateur et le travailleur social : c'est à l'utilisateur de solliciter le référent en cas de besoin et de mettre les éléments à disposition concernant sa situation. Il est informé que le suivi est soumis à la domiciliation, que pour tout changement de situation au niveau de l'hébergement et/ou sans demande de sa part pendant plus de 6 mois, une fin d'accompagnement peut être actée. Dans certains cas, un contrat d'objectifs peut être formalisé en complément.

Nous recevons ce public en rupture car il n'a pas d'attache avec un service social sur le territoire. Nous constatons plusieurs problématiques liées à la précarité et au statut de sans domicile stable avec un isolement et/ou une rupture familiale.

Face à ces problématiques repérées et afin de favoriser l'autonomie des personnes et de les rendre acteur dans leur projet d'accompagnement, nous utilisons un guide administratif, élaboré en 2018, pour les aiguiller dans les démarches à poursuivre. Ce guide recense par thématiques les démarches principales, il est personnalisé avec leurs différents codes correspondants aux organismes auxquels ils sont affiliés.

De plus, c'est un outil nécessaire au public sortant sur le dispositif d'hébergement car il peut perdre ses repères quand le suivi social prend fin, d'autant plus qu'il reste très difficile de trouver un relais sur le droit commun. Les retours sur cet outil sont positifs tant par les utilisateurs que par les partenaires.

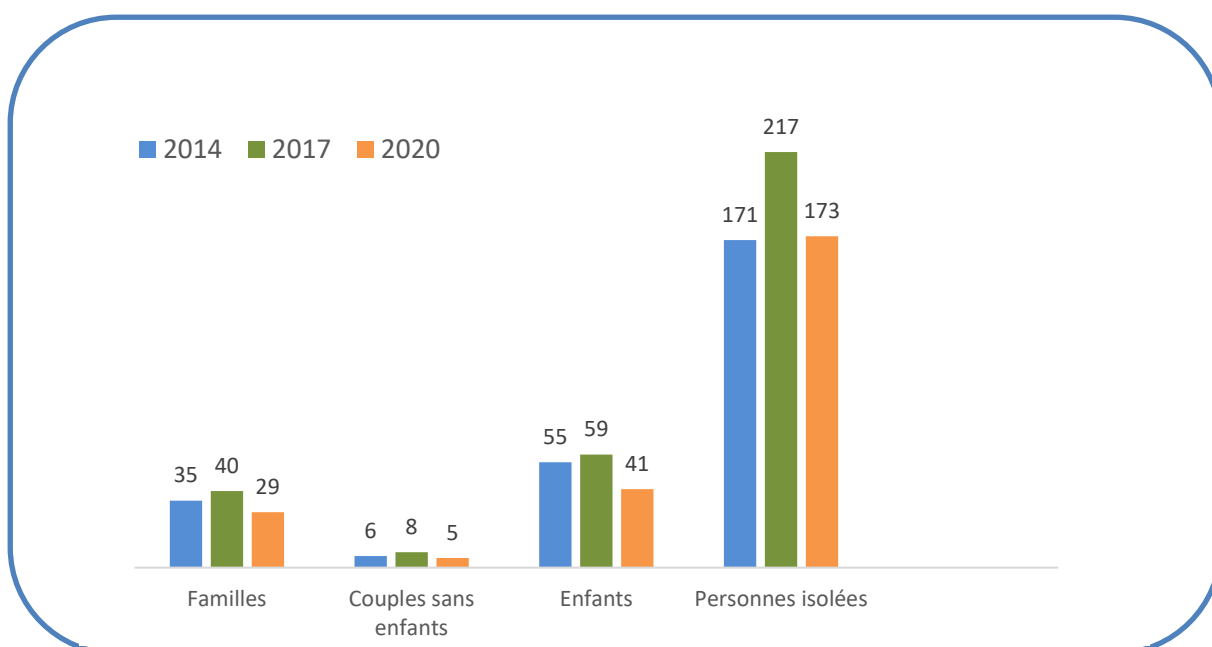
Sur l'année 2020, nombre de personnes suivies pour les trois travailleurs sociaux : **223 au total.**

Les orientations des usagers proviennent :

1. Pour une moyenne de **51 % les demandes sont spontanées** (liée aux presta ADJ, bouche à oreille)
2. Services sociaux (EDS, CCAS) : 9 personnes orientées soit **4 %**
3. Demandes émanant des structures relatives à l'asile (FTDA, CADA) : **35 % ce chiffre était de 15.6% en 2015**. Il existe une corrélation directe entre ces chiffres et notre activité, de par notre proximité avec la plateforme FTDA de Créteil.
4. 6 % des personnes sont adressées par des services de soins (Hôpitaux, PASS, CMP, COMEDE, autre association...)
5. Autres partenaires : 4 %

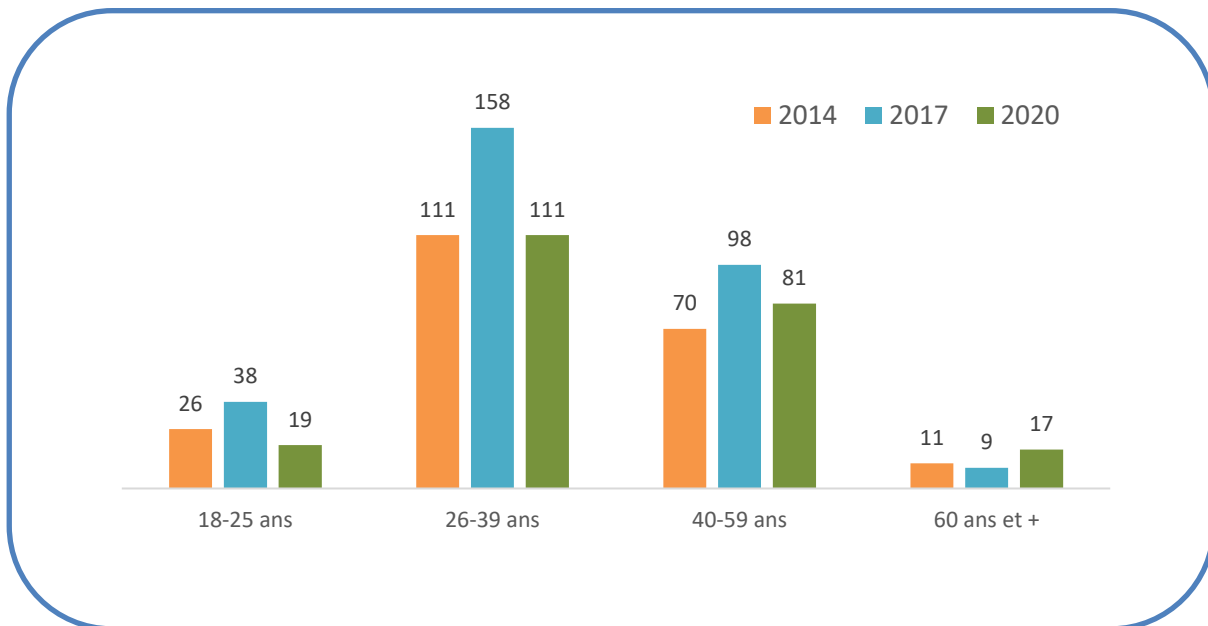
L'accueil du public inconditionnel pour les prestations crée un appel d'air pour les suivis.

### Composition familiale



**Le public isolé reste constant et représente 77.5% des personnes accompagnées sur les 223 personnes. Cela représente en moyenne 74 suivis par travailleur social (contre 81 en 2019).**

Nous avons accompagné **88 femmes (contre 97 en 2019) et 137 hommes (contre 146 en 2019)**.



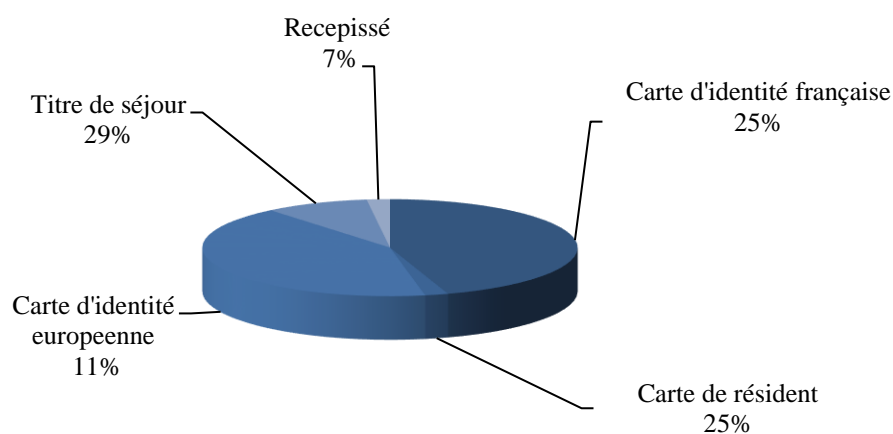
La moyenne d'âge est de 39 ans.

### Situations administratives

↳ **Bénéficiaires du RSA : 59** au total dans le cadre de l'accompagnement (49 en 2019)

↳ Les situations administratives des personnes accompagnées :

- En situation irrégulière : 45 % soit 100 personnes (97 en 2018, 121 en 2017)
- **En cours de régularisation : 2 % soit 6 personnes (13 en 2019)**
- Bénéficiaire d'un titre de séjour : 42 % soit 94 personnes (91 en 2019)
- Européens : 9 % soit 21 personnes (23 en 2019)
- **Français : 2 % soit 5 personnes (8 en 2019)**



Concernant les personnes étrangères, pour 68 d'entre elles, des démarches ont été initiées. Notons que ces démarches n'ont pas forcément abouti à un accord ou sont toujours en cours de traitement au vu des délais.

Il est à noter, l'arrivée de la nouvelle plateforme « démarches simplifiées », permettant d'effectuer des demandes de façon dématérialisée. Ce nouveau dispositif nécessite une mobilisation des travailleurs sociaux

car l'accès et la maîtrise des outils numériques restent problématiques. Auparavant, ces démarches se réalisaient sur place. Sur ces demandes, 6 personnes en cours de régularisation se trouvent dans une situation d'attente, avec des délais extrêmement longs. Elles sont maintenues dans la précarité car elles ne peuvent intégrer aucun dispositif, ni bénéficier d'aucun droit.

**Au-delà du contexte sanitaire, la prise de rendez-vous en Préfecture est toujours problématique voire impossible, malgré la complétude des dossiers et des conditions remplies pour le dépôt d'une demande de régularisation. Par ailleurs, même une fois déposés, nous constatons des délais de traitement des dossiers extrêmement longs (supérieur à 18 mois) ce qui paralyse toute évolution dans la situation que ce soit dans l'ouverture des droits, l'accès à l'emploi ou au logement.**

### Insertion professionnelle

Nos partenaires :

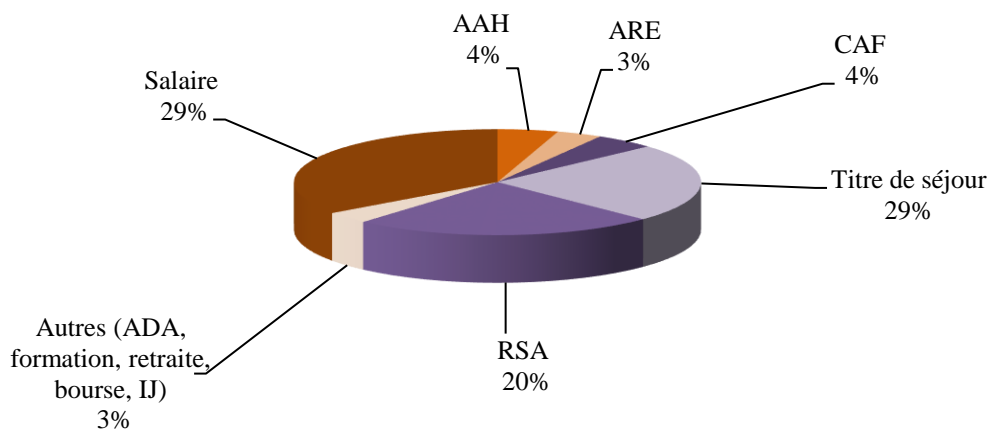
- Pôle Emploi : avec possibilité d'une mise en place de l'accompagnement global.
- Conseil Départemental avec le dispositif RSA et les prestataires du PADIE.
- Structures d'Insertion par l'Activité Economique : Ateliers et chantiers Insertion, associations intermédiaires et entreprises d'insertion
- Missions Locales
- Espace Insertion

Les freins liés à l'insertion professionnelle :

- Manque ou absence d'expérience, ou inactivité trop longue
- Barrière linguistique
- Absence ou manque de qualification et/ou formation
- Age
- Absence de stabilité en termes d'hébergement
- Problématique santé dont psychiatrique et/ou handicap et/ou addictions

### Ressources

↳ Nous notons que 70 personnes (contre 124 en 2019) soit 31 % **sont sans ressources**.



Certaines personnes ayant bénéficié du RSA en cours d'année ont pu voir leurs situations professionnelle et financière évoluer. De plus, certaines personnes peuvent cumuler plusieurs types de ressources.

Notons que 31% ne perçoivent aucune ressource, ce qui engendre des demandes d'aides financières pour pallier les besoins élémentaires.

### *Ouverture de droits et aides financières*

↳ Une partie de l'accompagnement socio-éducatif est consacrée à l'ouverture de droit à l'assurance maladie. Les demandes effectuées :

- **71 demandes de CSS** (63 en 2019)
- **78 demandes AME** (85 en 2019)

Sur le plan de la santé, 6 demandes auprès de la MDPH ont été réalisées.

Ces personnes peuvent être amenées à solliciter des aides financières :

- **242 demandes d'Aides financières au département** effectuées sur 2020 pour les personnes isolées et famille.
- **5 demandes de FSH/FSL** effectuées en 2020 en lien avec l'entrée dans un hébergement/logement.
- **10 autres demandes d'aide financières** effectuées auprès d'autres structures (notamment pour le financement des timbres fiscaux)

De plus, les familles et /ou personnes hébergées peuvent être orientées vers les associations qui distribuent des colis alimentaires (Resto du Cœur, Secours Catholique). Nous apprécions la collaboration avec le dispositif de la Banque Alimentaire dans lequel nous sommes inscrits et qui nous permet de répondre davantage aux besoins des familles.

### *Accès à l'hébergement et au logement*

↳ Concernant les démarches liées à l'hébergement et/ou le logement :

- Demandes MHL : 6 familles ont bénéficié d'une prise en charge
- Demandes de Logement social : 42

Ce qui signifie que chaque personne remplissant les conditions a une demande de logement en cours.

- Recours DAHO : 12
- Recours DALO : 13
- Demandes de résidences sociales en direct : 40

Pour optimiser les chances d'accéder à un hébergement, les demandes ont été faites en direct mais aboutissent rarement. Cette année aucunes admissions en direct ont pu aboutir.

- Demandes SIAO : 44 dossiers enregistrés (38 en 2019) et 17 **attributions** de places d'hébergement. La proportion des attributions reste faible.
- Contact avec le 115 : 98
- Autres demandes d'hébergement/logement (CPH, SNL, PDALHPD, ...) : 18

Les conditions d'admission en résidence sociale se durcissent notamment en termes de ressources, d'exigence des avis d'imposition et de la barrière de la langue.

Cependant, nous tenons à signaler que 8 ménages ont pu accéder à un logement autonome via des dispositifs alternatifs tel que Pension de famille, Action logement, PDALHPD, ou parc privé.

Malgré tout nous atteignons les limites du dispositif de l'Hébergement car beaucoup de ménages ne trouvent pas de solution.

Des ménages demeurent dans nos files actives car certains freins persistent malgré le soutien de l'accompagnement social, par exemple : la régularisation (problème de renouvellements des titres de séjour ou l'absence d'autorisation de travail), les ressources trop faibles etc. Il existe aussi des freins multifactoriels qui prennent du temps à être levés dont les fragilités psychologiques, les difficultés familiales.

### Entrées, sorties et fin d'accompagnement

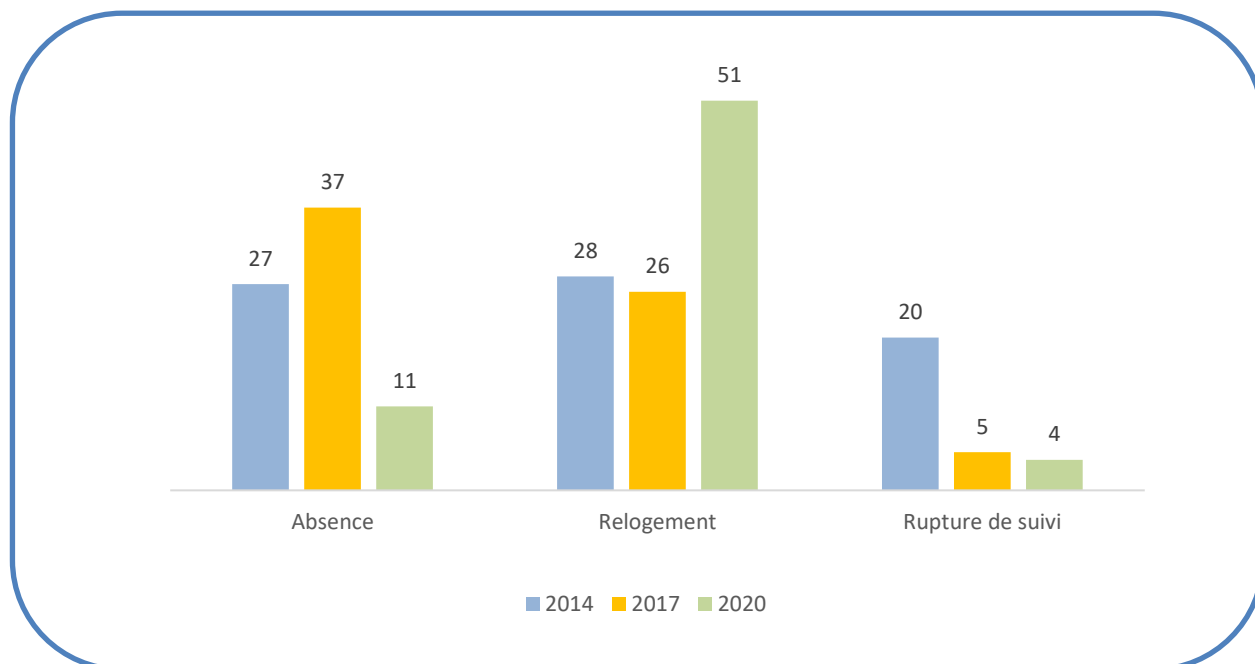
#### ↳ **Durant l'année 2020, il y a eu 35 nouveaux suivis et 66 sorties**

Les motifs de fin d'accompagnement :

- **Absence** (les personnes ne se sont pas manifestées depuis plus de 6 mois) : **11 personnes contre 16 personnes en 2019**. L'interruption des suivis peut s'expliquer par l'errance résidentielle élargie à l'ensemble de l'Ile de France.
- **Relogement** (hébergement stable, logement, départ chez tiers) : **51 personnes contre 35 en 2019**.
- **Rupture de suivi volontaire** pour différentes raisons (à la demande de la personne, exclusion, changement de domiciliation, retour au pays, décès, réorientation autre service social) : **4 personnes**

Dans le cadre d'une fin d'accompagnement, l'utilisateur en est informé par écrit.

### Motif de l'accompagnement



En résumé, nous assurons le suivi socio-éducatif de **223** personnes pour trois travailleurs sociaux. La charge de travail est importante, la spécificité de notre public étant qu'il soit sans hébergement, à la rue, en hôtel ou en squatt. Le suivi du travail social est d'autant plus complexe du fait de l'éloignement géographique de ces personnes. De plus, nous sommes confrontés à un public fragile, cumulant de nombreuses problématiques et ayant subi plusieurs ruptures.

De même, l'accompagnement des publics vieillissant est complexe et nous sommes souvent démunis pour solliciter les dispositifs existants (Hébergement, ressources, accès aux droits, ...).

Une partie de notre public bénéficie des prestations de l'accueil de jour, ce qui veut dire que nous les rencontrons au quotidien. Nous sommes sollicités très régulièrement sur les temps informels ce qui augmente notre charge de travail. En revanche, le retour des usagers sur leur accompagnement à l'accueil de jour est très positif du fait de notre souplesse et de notre envie de répondre aux besoins des usagers rapidement.

Cette année, nous avons porté une attention particulière sur les difficultés liées aux démarches de régularisation en préfecture. Face à ce constat, nous avons recherché des solutions et trouvé un relai auprès de la Maison de la Justice de Champigny sur Marne qui nous a mis en relation avec le Délégué du Défenseur des Droits.

La crise sanitaire a mis à mal notre fonctionnement et nous avons dû adapter nos pratiques dans le respect des gestes barrières. Le rythme des rendez-vous s'est espacé afin de permettre la désinfection des lieux entre chaque personne. Néanmoins, nous avons tenu à maintenir un lien fort avec le public accompagné en restant disponible à distance afin d'assurer une continuité dans leurs démarches mais aussi d'apporter une écoute bienveillante durant cette période. Un nouveau bureau a dû être installé afin de limiter les contacts et le télétravail s'est mis en place progressivement. Toutes ces mesures ont affecté profondément notre manière d'accompagner le public et a demandé des efforts d'adaptation importants.



## *B. Les interventions thématiques des partenaires extérieurs*

### 1. Permanence juridique

128 personnes ont été reçues et ont bénéficié des conseils juridiques d'une avocate en 2020, contre 117 personnes enregistrées au cours de l'année 2019.

Une baisse qui est conséquente, mais qui est liée à la crise sanitaire de l'année 2020 et aux confinements à répétitions. La fermeture de la préfecture et des instances juridiques y a participé. On note comme l'année dernière que la fréquence des permanences de l'avocate reste insuffisante au vu du nombre de personnes présentes déboutés et de la particularité des problématiques des usagers en situation irrégulière.

L'avocate intervient au minima deux fois par mois et constitue un appui majeur sur les questions juridiques pour l'équipe éducative.

L'avocate s'est spécialisée dans la demande d'asile, elle accepte de défendre des personnes qui ont été déboutées par la préfecture, elle prend également de réexaminer les procédures d'asile déjà constitué, mais aussi de s'occuper des personnes qui sont présentes sur le territoire français depuis plus de 10 ans.

### 2. Intervention de l'Equipe Mobile Précarité Psychiatrie

L'équipe de l'EMPP, composée de professionnels de santé, intervient très rarement au sein de notre accueil.

En 2020, le nombre de personnes atteintes par des troubles est en nette progression par rapport à 2019. et aux années précédentes. Nous observons de nombreuses problématiques lourdes liées certainement à l'errance, la précarité et aux ruptures familiales qui ne cessent d'augmenter ainsi qu'aux addictions à plusieurs produits licites et illicites. Aussi, l'absence d'une psychologue au sein de notre service n'aide pas les professionnels à prévenir les dérapages physiques et verbaux des usagers et à faire le lien avec la psychiatrie de secteur.

Les interventions de l'EMPP en 2020 ont été très restreintes mais nous avons gardé le lien et renforcé notre partenariat pour répondre au mieux aux besoins des personnes accueillies. Nous avons décidé conjointement qu'en 2021 l'équipe mobile de précarité psychiatrie interviendra sur le collectif une fois par mois afin de se faire connaître et d'échanger avec les usagers tout en gardant leur spécificité et leur mission.

### 3. Le travail avec les partenaires sociaux de secteur

L'accueil de jour de l'ADJ Joly, participe aux journées d'information et d'orientation mises en place par les EDS du Département, au forum de l'insertion. Mais également aux journées « Santé Mentale » qui sont organisées par l'EDS de Joinville.

Au cours de cette année tous ses dispositifs de rencontre ont dû stopper au cours de l'année 2020 à la suite du contexte sanitaire.

Les comités de pilotage redémarreront en 2021. Nous avons tout de même pu échanger et se tenir informer

de nos actualités respectives afin d'informer, échanger et orienter nos publics dans des bonnes conditions auprès de nos différents partenaires.

L'ensemble des instances a su s'adapter au vu de la situation et nous réfléchissons à reprendre nos activités en 2021 par le biais de la Visio conférence voire en présentiel.

## 4. Les ateliers collectifs

L'accueil de jour joue un rôle important dans la resocialisation du public par le biais d'ateliers collectifs qui permettent de créer du lien, de valoriser les participants et d'apaiser les tensions entre les différentes communautés et profils des usagers. Ces moments partagés sont fondamentaux pour le bien-être de nos usagers, ainsi que pour leur santé mentale.

Ces ateliers qu'ils soient sportifs ou culturels permettent de renforcer les accompagnements sociaux et de favoriser un esprit d'échange et de solidarité entre les usagers.

### Les activités sportives et culturelles :

↳ **Atelier « foot »** : En 2020 l'atelier football a fonctionné durant 2 mois, il a rassemblé une quinzaine d'usagers assidus et motivés. Cette activité sportive a été encadré par deux travailleurs sociaux Les entraînements se sont déroulés au gymnase de Saint Maur via la mise à disposition de la mairie. En mars 2020, nous avons arrêté cet atelier et nous souhaitons le reprendre en 2021 si le contexte sanitaire nous le permet.

↳ **Atelier FLE** : Depuis maintenant 4 ans l'association CRÉER continue d'intervenir au sein de l'accueil de jour Joly. Les intervenants interviennent bénévolement et travaillent sur l'apprentissage à la langue française. Ces ateliers se déroulent de 14h15 à 16h15 tous les mardis et mercredis de l'année en dehors des vacances scolaires. Les cours de FLE ont pour but d'approfondir, d'apprendre à s'exprimer et se repérer dans le temps. Ils sont dispensés pour dix usagers qui fréquentent le centre d'accueil de manière régulière et qui sont motivés. Cet atelier est fondamental pour notre public qui se compose parfois de personnes analphabètes, illettrées, ou encore des demandeurs d'asile qui ne parle pas du tout notre langue.

En 2020, l'atelier a fonctionné entre janvier et février 2020 et d'octobre à novembre 2020, soit 12 séances. Nous avons essayé de proposer des cours à distances via des liens numériques mais pour cela il faut un minimum d'outils pas toujours à disposition des usagers. Nous souhaitons pouvoir reprendre ces ateliers en présentiel au plus vite en 2021.

L'association Joly prend en charge la cotisation annuelle des usagers qui est de l'ordre de 7 € par an.

### ↳ **Atelier théâtre :**

L'atelier a repris en janvier 2020 avec un groupe de 7 personnes, pour 6 séances avant de tirer le rideau pour l'année 2020. Nous espérons une amélioration du

contexte sanitaire en 2021 pour permettre de se retrouver et redonner à notre public, cette possibilité d'expression physique et verbale

Les comédiens apprentis sont mis au centre du projet : du choix du thème, en passant par l'élaboration des textes (par l'oral et par l'écrit), à la parole prise sur scène.

### L'atelier théâtre comporte deux volets :

#### **Volet 1** : Choix d'un thème

- ↳ Faire émerger un thème à partir d'une discussion.
- ↳ Mise à jour des représentations des apprenants.

Objectif : partir de leurs propositions pour dégager une problématique qu'ils pourront mieux s'approprier.

#### **Volet 2** : Mettre en scène les idées choisies parmi celles qui sont dégagées

- ↳ Ecriture des saynètes

Parmi les idées, 3 ou 4 d'entre elles serviront de fil conducteur aux saynètes. Pendant ces séances, l'intervenante enregistrera les interventions des participants. L'idée étant de conserver des phrases telles qu'elles ont été exprimées et de les retravailler, de les développer dans des échanges lors des séances suivantes afin de produire les textes.

## ↳ Répétitions

Travail de la voix (articulation, débit, placement...), du corps (déplacements dans l'espace, respiration...), du regard (adresse au public, mettre en valeur un message...). Improvisations à partir desquelles émergeront les éléments de mises en scène. Travail des textes (mémorisation, interprétation)

## ↳ Représentations théâtrales

Public : les apprenants, les professionnels, un public ouvert...

↳ Atelier « Cuisine » : Cet atelier est basé sur le volontariat et l'échange. En effet les usagers fréquentant la structure ont la possibilité de proposer un repas à thème au cours de réunion de groupe. Il a lieu une fois par mois et il est encadré par les cuisiniers de l'association. En 2020, seulement 2 repas confectionnés par les usagers ont eu lieu et ont pu être partagés lors du repas de midi. On espère pouvoir redémarrer cet atelier en 2021.

↳ Atelier informatique : l'atelier informatique a démarré en janvier 2020, il a fonctionné seulement un trimestre pour 8 participants. Encadré par deux bénévoles, personnes à risques, nous n'avons pas pu continuer l'activité en 2020. Il a pour but de se sensibiliser à l'outil informatique, traitement de texte, créer une boîte mail et surfer sur internet Nous espérons redémarrer cet atelier courant de l'année 2021 si la pandémie nous le permet.

↳ Les sorties : Sur l'année 2020 aucunes sorties collectives ont pu avoir lieu à la suite de la crise sanitaire sur les périodes de vacances scolaires. Nous restons optimistes pour proposer de nouveau des activités extérieures en 2021 car la culture doit continuer à vivre et à se faire découvrir.

## ↳ Intervention du coiffeur

Nous avons continué en 2020 d'assurer cette mission pour qu'un professionnel puisse intervenir 2 fois par mois au sein de notre association pour travailler l'estime de soi, le sentiment de revalorisation et le bien-être de l'utilisateur. A la suite du premier confinement en mars 2020, l'activité a dû s'arrêter durant 3 mois. La reprise a eu lieu en juin 2020 et ce jusqu'à la fin d'année 2020.

Cette intervention est très appréciée et attendue par le public de notre accueil de jour. Les listes d'inscription sont toujours remplies, et les usagers attendent sa venue avec impatience. Son intervention permet au coiffeur de créer du lien avec ces personnes qui n'ont pas l'habitude qu'on prenne soin d'eux.

Cette collaboration permet à ce professionnel de mettre au service de nos usagers ses compétences moyennant une rémunération symbolique qui la distingue d'un don et participe à rétablir les usagers dans leur dignité.

## Synthèse :

L'ensemble des différents ateliers, sorties et interventions proposés est fondamental dans l'accompagnement social des usagers qui fréquentent l'ADJ Joly. La plupart sont déconnectés de l'environnement qui les entoure et sont isolés socialement.

Malheureusement, la crise sanitaire a fortement impacté cette partie de notre activité qui s'est recentrée sur nos missions premières. Nous espérons que l'année 2021 nous permettra de remettre en place toutes ces actions tout aussi essentielles pour notre public.

## 5. Les temps forts

### → La sortie à la mer de Villiers sur Mer

Cette année, la sortie à la mer s'est déroulée le 11 septembre 2020, 51 personnes y ont participé dont 41 personnes isolées et 5 familles monoparentales.



difficultés. Elle  
et la bonne

Le contexte sanitaire nous a obligé, nous professionnels, à mettre en place un protocole très strict sur la question des gestes barrières et le port du masque tout au long du trajet en car. En 2020, ce fut la seule activité mis en place par l'équipe éducative de Joly. Cette sortie a été très appréciée par les usagers, d'autant plus durant cette année si particulière au vu de de la fragilité et des difficultés des personnes accueillies.

Cette sortie représente un temps fort et singulier pour chaque participant. Enfants, parents et adultes profitent de cette journée sans se soucier de leurs est totalement prise en charge et il ne reste que la joie humeur à partager.

### → Le repas de Noël

Le repas de Noël s'est déroulé avec un nombre limité de 30 personnes isolées du fait des exigences liées à la crise sanitaire.

Malgré tout, nous avons tenu à ce que le repas puisse avoir lieu pour permettre aux personnes accueillies de passer un moment chaleureux et festif autour d'un repas confectionné par les deux cuisiniers de la structure. Nous avons aussi permis aux familles de pouvoir participer avec leurs enfants, à une après-midi animée par une conteuse pour faire vivre la magie de Noël au sein de notre accueil de jour., avec un travailleur social déguisé en père Noël pour faire des photos et distribuer des cadeaux aux enfants.

Le repas de Noël a été un moment chaleureux dans une période hivernale et un contexte sanitaire anxiogène.



---

# Le CHRS

---



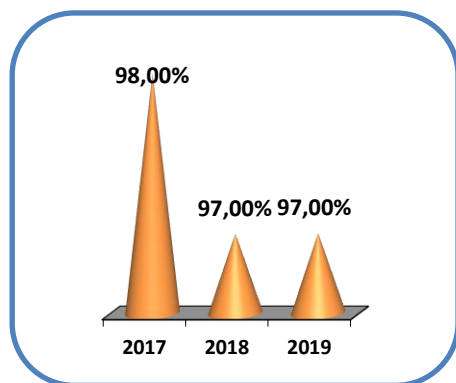


## A. Analyse quantitative de l'activité

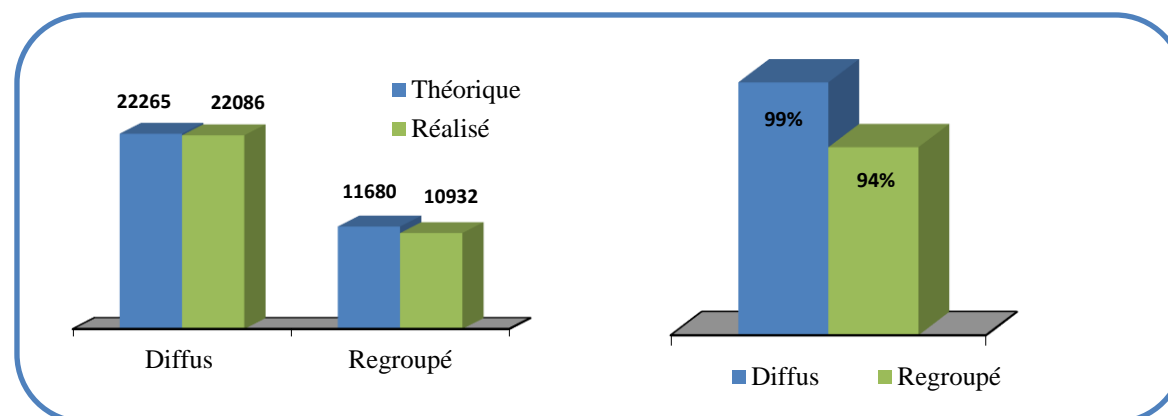
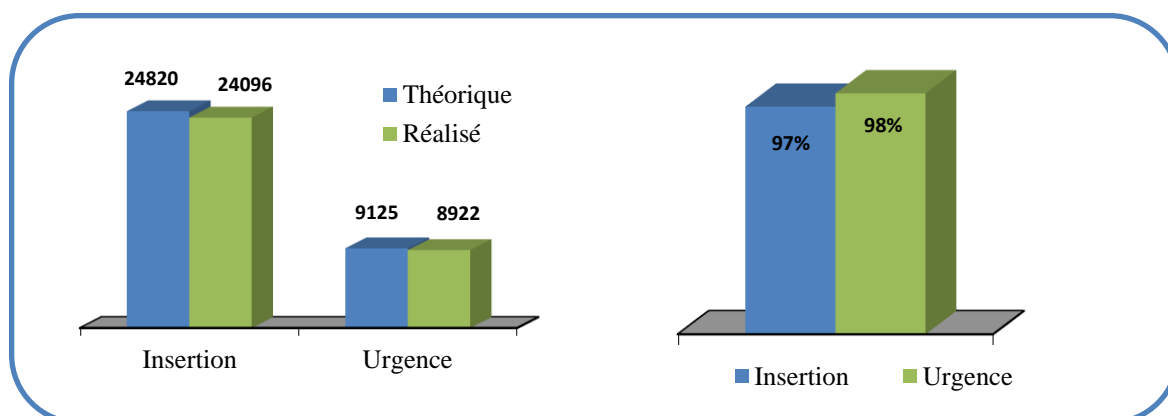
### 1. Taux d'occupation (fait)

Nombre de nuitées réalisées en 2020 : **33 018 nuitées**, soit un taux d'occupation de **97%**, sur la base d'une capacité d'accueil de 93 places.

#### Taux d'occupation global



#### Taux d'occupation par typologie de place

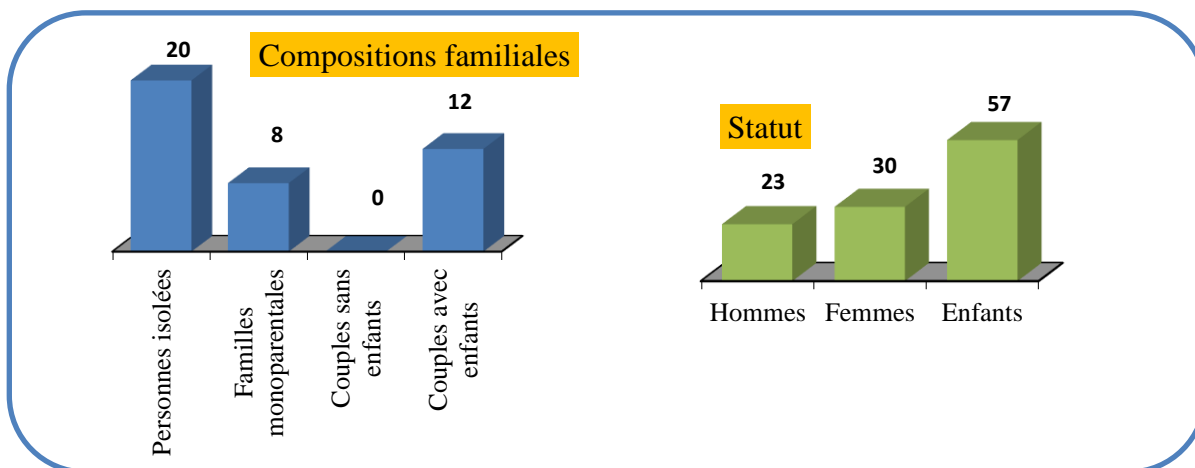
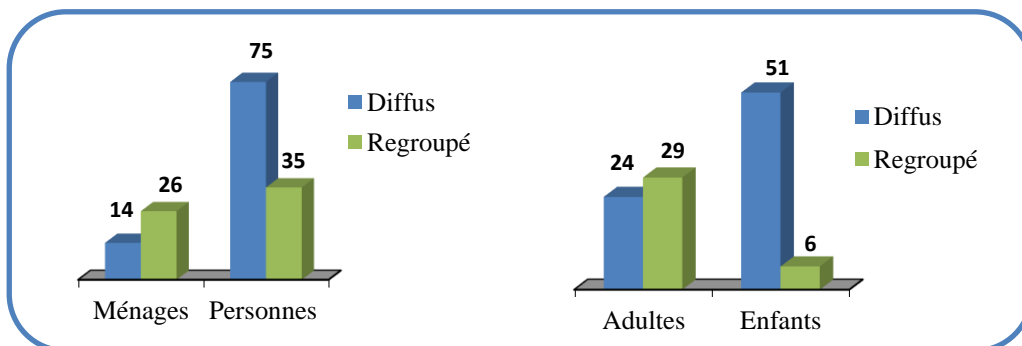


Nombre de personnes présentes au 31 décembre 2020 : **85 personnes dont 43 adultes et 42 enfants**

## 2. File active

### File active

Au total, en 2020, 110 personnes ont été hébergées soit 40 ménages



Le taux d'occupation réalisé en 2020 est de 97%, identique à celui de l'année 2019 et 2018.

Le nombre de personnes accueillies est également très proche de celui de l'an passé 110 en 2020 et 112 en 2019.

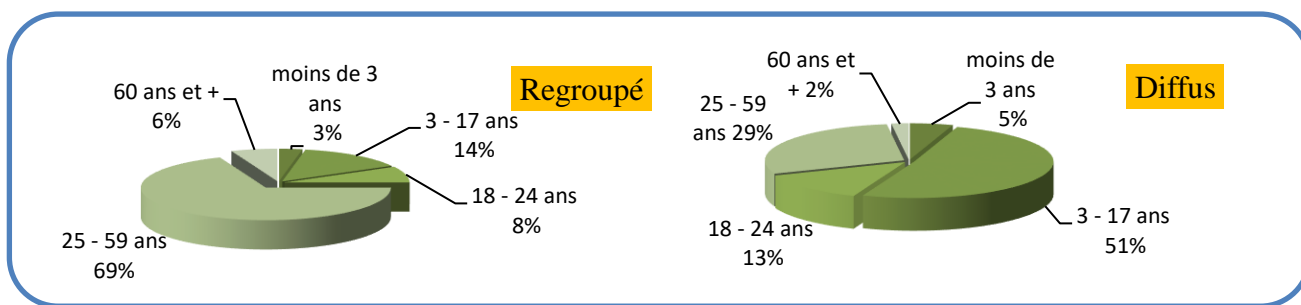
Par-contre le nombre d'enfants accueillis en 2020 est supérieur (+4) au nombre d'adultes, soit 57 enfants pour 53 adultes. C'est dans le dispositif diffus que nous observons une légère augmentation du nombre d'enfants (+3) par rapport à 2019 au détriment du dispositif regroupé (-2) en 2020.

En revanche, en raison de 2 relogements qui ont eu lieu en fin d'année, nous n'avions au 31/12/2020, que 85 personnes présentes, soit un taux d'occupation à l'instant T de 91% contre 99% en 2019.

Les compositions familiales des familles accueillies restent sensiblement identiques d'une année à l'autre, mais on remarque néanmoins en 2020, une diminution du nombre de familles monoparentales accueillies (-3) et une légère augmentation des couples avec enfants. Cela provient de la rotation de ménages avec enfants engendrée par les relogements effectués au cours de l'année.



### Tranches d'âge du public hébergé dans les deux dispositifs



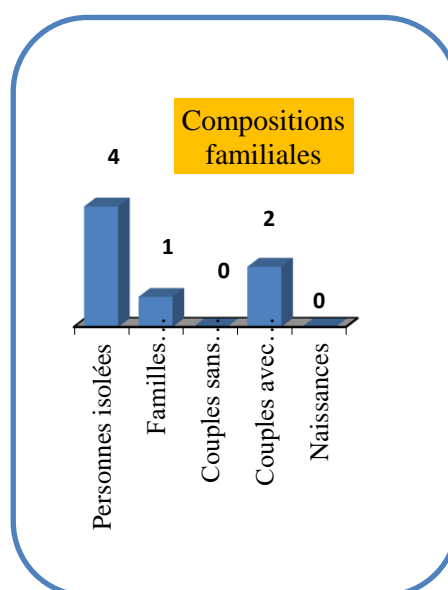
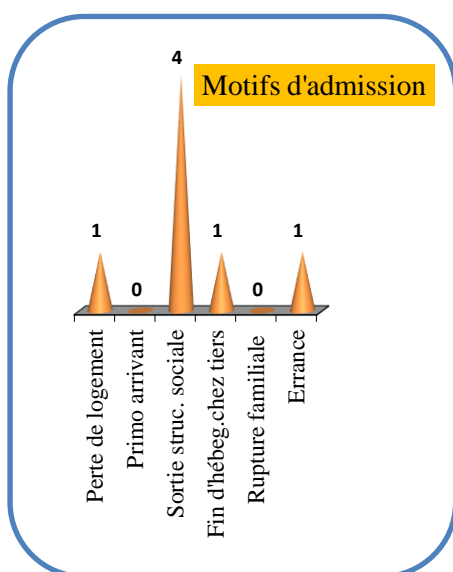
La répartition des tranches d'âges, sur les deux dispositifs reste très stable. On peut néanmoins observer une diminution du nombre d'enfants de moins de 3 ans, et une augmentation du nombre de personnes dans la tranche d'âge de 18 à 24 ans.

### 3. Nombre de personnes entrées et sorties dans le dispositif en 2020

#### Entrées :

Au cours de l'année 2020, 7 ménages sont entrés au CHRS JOLY, soit 18 personnes.

	Nbre de Ménages entrés	Nbre de Personnes	Nbre d'adultes	Nbre d'enfants
Places insertion	4	14	6	8
Places urgence	3	4	3	1
<b>TOTAL</b>	<b>7</b>	<b>18</b>	<b>9</b>	<b>9</b>



La crise sanitaire a engendré de très grandes difficultés dans l'accès au logement. L'ensemble du travail administratif nécessaire au relogement, a été fortement paralysé pendant de nombreux mois, qu'il relève du domaine de l'administration ou du traitement des dossiers logement par les bailleurs.

Cette suspension de l'activité, a par exemple, contraint plusieurs ménages du CHRS à rester hébergés plusieurs mois dans une structure collective et attendre une hypothétique date de signature de bail, malgré une validation de leur dossier en commission d'attribution logement.

Cette période de 6 mois sans relogement a contribué à emboliser davantage les structures d'hébergement, en n'offrant pendant cette période aucune disponibilité de place d'hébergement au CHRS.

Les effets de la crise et le confinement ont particulièrement touchés les publics les plus précaires et les personnes mal logées.

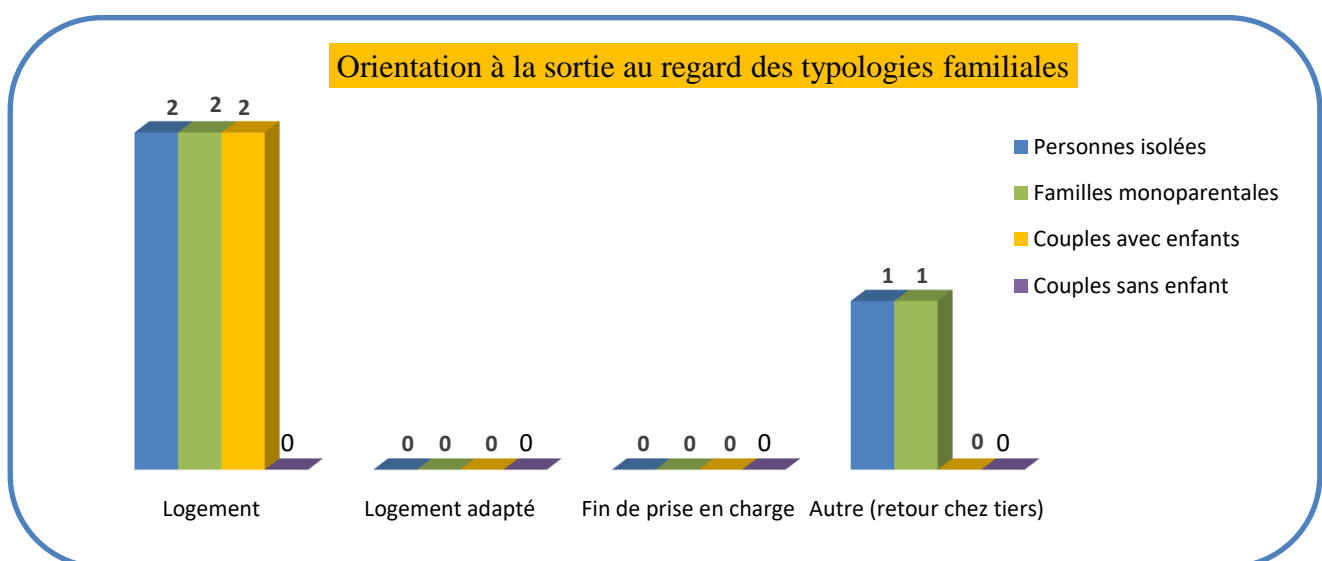
En 2020, La Fondation Abbé Pierre présente une estimation du nombre de personnes mal logées en France, à partir de chiffres issus de leur exploitation de la dernière édition de l'enquête nationale Logement (2013). 4 millions de personnes souffrent de mal-logement ou d'absence de logement personnel. Outre ces situations les plus graves, 12,1 millions de personnes sont touchées à des degrés divers par la crise du logement. À côté de cette photographie statistique du mal-logement en France, la Fondation Abbé Pierre révèle des tendances alarmantes à l'aggravation de la situation pour la plupart des indicateurs disponibles, qu'il s'agisse du nombre de personnes sans domicile, d'hébergés chez des tiers, de personnes subissant un effort financier excessif pour se loger ou de ménages souffrant du froid à domicile.

Le motif d'admission le plus fréquent dans notre CHRS depuis plusieurs années est la sortie d'une structure sociale. Ces ménages ont donc pu bénéficier soit d'une mise à l'abri en hôtel par le 115 ou d'un hébergement d'urgence.

Et comme l'an passé, à l'exception d'une situation, les ménages entrés cette année dans notre dispositif n'ont jamais eu accès à un logement individuel en France.

### Sorties.:

Au cours de l'année 2020, 8 ménages sont sortis du C.H.R.S. JOLY, soit 25 personnes.

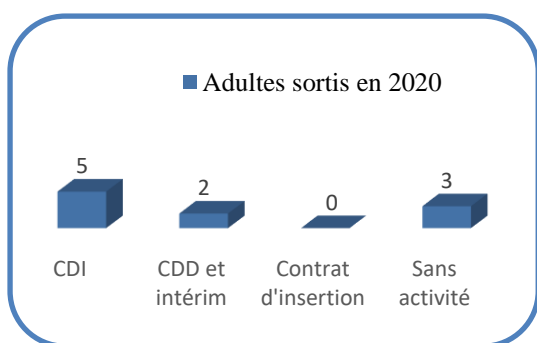


Le nombre de ménages sortis en 2020, est inférieur à l'an passé (8 en 2020 contre 10 en 2019), mais le nombre de personnes concernées est légèrement supérieur soit 25 personnes, ce qui représente 27% de notre capacité d'accueil, contre 25% l'an passé.

Sur les 8 ménages sortis du dispositif en 2020 :

- 6 ménages ont accédé à un logement social.
- 1 personne isolée est retournée chez des tiers.
- Un homme isolé avec 1 enfant est parti dans sa famille.

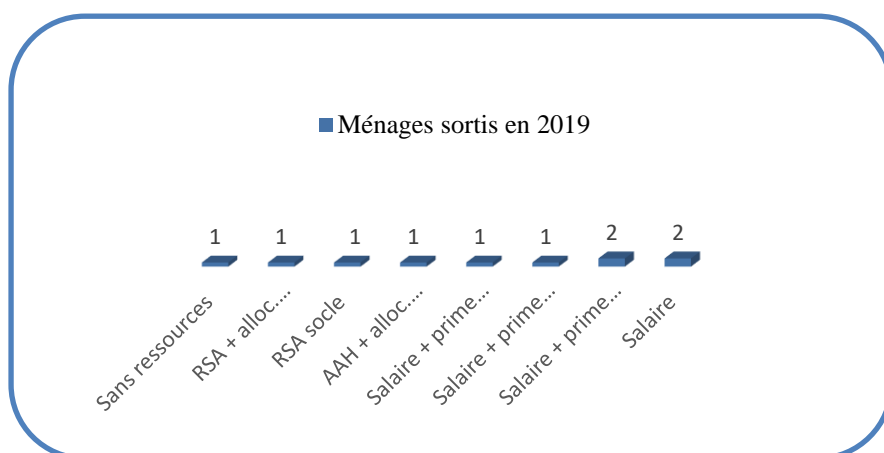
### Situation au regard de l'emploi des adultes sortis en 2020



La part des adultes sortis du CHRS en 2020 avec un emploi a augmenté de façon significative. 7 adultes salariés sur les 10 adultes sortis ; cela représente 70% de personnes à l'emploi, contre 50% l'an passé.

D'autre part, le nombre de contrats à durée indéterminée, est beaucoup plus important que celui des CDD, ce qui était le contraire l'an passé. Néanmoins 2 personnes sont sorties avec un CDI à temps partiel et une autre en CDD à temps partiel.

### Situation des ressources des ménages au moment de la sortie



En 2020, sur les 8 ménages sortis du dispositif, 6 sont sortis avec des ressources liées à de l'emploi, et l'ensemble de ce groupe a accédé à un relogement.

D'autre part, une personne isolée de moins de 25 ans sans ressource est partie chez des tiers après 3 mois de prise en charge. Un homme isolé avec un enfant, bénéficiant du RSA, et sans perspective d'emploi, est parti vivre dans sa famille.

### Durée de prise en charge dans les dispositifs

La durée **moyenne de prise en charge des ménages sortis du dispositif regroupé** au cours de l'année est de 23 mois, celle du dispositif diffus est de 66 mois.

Durée de prise en charge	Regroupé	Diffus
Inférieure à 8 jours	0	0
Entre 8 jours et 6 mois	1	0
Supérieure à 6 mois	3	4
Cumul des durées de séjours (en nuitées)	<b>2794</b>	<b>8128</b>

La durée moyenne de la prise en charge des ménages sortis du CHRS en 2020 est nettement supérieure à la moyenne des années précédentes (45 mois en 2020, 28 en 2019). Cela s'explique notamment par le relogement de familles parmi les plus anciennes hébergées au CHRS.

En revanche, nous observons, une diminution de la durée de séjour des ménages sortis du dispositif regroupé pour la deuxième année consécutive : 23 mois en 2020, 27 l'an passé et 28 en 2018.

Comme l'an passé, le séjour le plus court ayant permis d'accéder à un logement social a été effectué sur le dispositif regroupé.

Il s'agit d'un homme isolé en emploi CDI qui a obtenu un logement au bout de 16 mois de prise en charge.

Dans le dispositif diffus nous avons relogés 3 ménages parmi les 4 ménages les plus anciens.

Dans ce groupe, la situation matrimoniale légale (relative à des évènements : séparation, procédure de divorce, ou recomposition familiale) et les difficultés administratives qui en découlent, ont rendu, pour 2 des 3 ménages les plus anciens, l'accès au logement impossible pendant plusieurs années. Cela, malgré des ressources liées à l'emploi, stables et suffisantes. Il existe de très grandes disparités de parcours entre les ménages pour accéder au logement, et ceci se traduit notamment dans les durées des séjours.

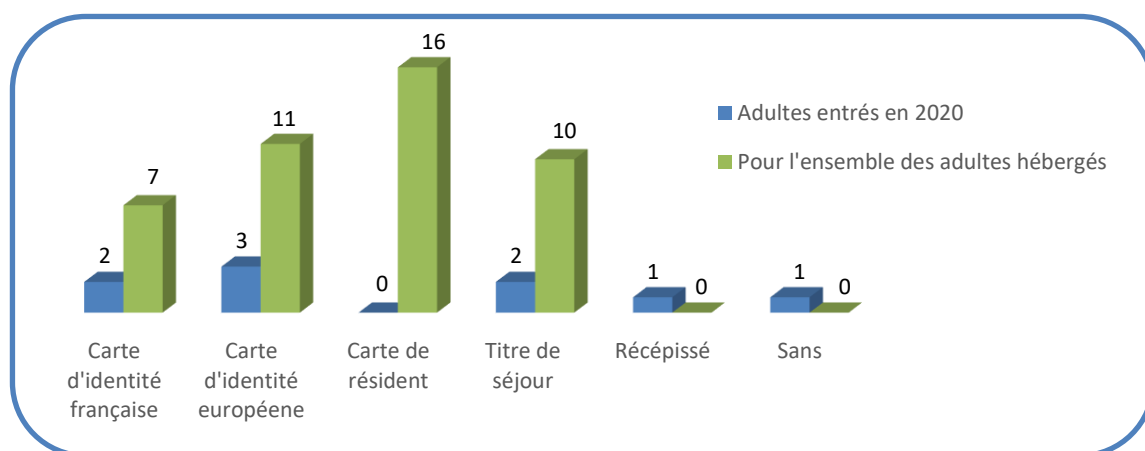
La durée du séjour le plus long est de 8 années d'hébergement. Il concerne un famille arrivée avec 4 enfants, le couple s'est séparé pendant la prise en charge, mais suite à cette séparation Mme n'était pas prête à entamer une procédure de divorce. Mme a accédé à un emploi puis Mme a fait une rencontre et a donné naissance à un 5ième enfant. Mme a repris une activité professionnelle à temps complet puis a accepté de divorcer. L'obtention de l'ordonnance de non-conciliation a rendu possible l'accès à un logement et la famille a pu être relogée dès la première proposition de logement.

## Tableau comparatif des situations des ménages sortis en 2020

<b>Composition familiale</b>	<b>Hébergement antérieur</b>	<b>Motif de sortie</b>	<b>Durée</b>
Homme isolé	CHU Villiers	Retour chez tiers personne	3 mois
Fam. mono. 1 enfant	Perte de logement	Logement social	45 mois
Homme isolé	Abri 115 et hôtel 115	Logement social	16 mois
Fam. mono. 1 enfant	Hôtel 115	Retour dans la famille	44 mois
Fam. mono. 5 enfants	Hôtel 115	Logement social	8 ans
Couple 5 enfants	Fin d'hébergement chez tiers	Logement social	6 ans
Couple 3 enfants	Hôtel 115	Logement social	55 mois
Femme isolée	Hôtel 115	Logement social	28 mois

## B. Situations et problématiques du public accueillis en 2020

### 1. Situations administratives



Comparativement à l'an passé où 100% des adultes étaient entrés avec une situation administrative stable, nous observons en 2020, une dégradation de la situation administrative des adultes à l'arrivée au CHRS.

Aucune personne entrée avec une carte de résident cette année, alors que ces cartes représentaient 25% des titres de séjours auparavant. On note aussi l'arrivée de deux adultes avec des situations administratives fragiles, dont une particulièrement précaire.

On observe également sur l'ensemble du public hébergé, une augmentation depuis trois années consécutives, des personnes entrées avec une carte d'identité européenne.

En 2018, les titres européens représentaient 12,5 % de la situation administrative des personnes entrées dans l'année, et ils représentaient également 12% sur l'ensemble des adultes hébergés.

En 2020, comme l'an passé, les adultes entrés avec une carte d'identité européenne représentent 33% des adultes entrés, et sur l'ensemble des adultes hébergés, ils représentent à ce jour 25%.

La personne entrée au CHRS en 2020 avec la situation administrative la plus précaire, est arrivée en France en 2010 avec un visa de court séjour, pour fuir un environnement particulièrement violent dans son pays d'origine.

Au regard de son état de santé, elle a obtenu un premier titre de séjour pour soin, puis le renouvellement de celui-ci chaque année, jusqu'en 2018.

Quelques années auparavant elle avait repris une activité professionnelle à temps partiel, qui lui a permis d'accéder à une résidence sociale. En 2018 sur le conseil de compatriotes elle a déposé une demande de carte de séjour mention salarié. Ce changement n'a pas été accepté par la Préfecture et son titre de séjour pour soin n'a pas été renouvelé.

Cette personne s'est donc retrouvée en situation irrégulière à partir du mois d'avril 2019. Depuis cette date, elle est sans emploi et sans ressources, et sans hébergement.

Dans le cadre de notre accompagnement, nous envisageons de déposer une demande de régularisation au titre des 10 ans de présence en France et de faire une demande d'admission exceptionnelle au séjour.

Mais depuis le mois de septembre nous avons tenté en vain de prendre Rdv à la Préfecture. La crise sanitaire produit ses effets « collatéraux » qui viennent parachever un système déjà totalement injuste et embolisé.

Sur les conseils d'un avocat, nous élaborons une demande en référé, il s'agit d'un recours auprès du tribunal administratif afin de montrer l'impossibilité de prendre un Rdv auprès de la préfecture.

Nous avons également envoyé en recommandé, un recours amiable auprès de la Préfecture en justifiant l'impossibilité de prendre Rdv.

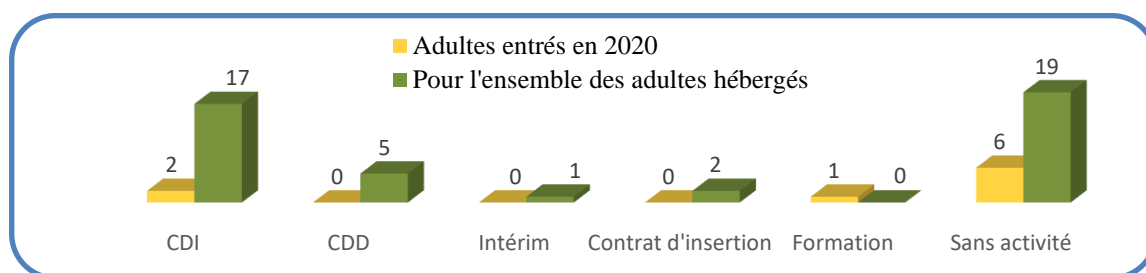
Au mois de mars 2021, lors d'une rencontre de la Direction de l'Association Joly avec la DRIHL, nous avons pu évoquer cette difficulté et les dommages que cela occasionne auprès des publics les plus précaires depuis une année.

D'autre part, concernant les personnes dont la Préfecture a refusé le renouvellement d'un titre de séjour, nous pouvions auparavant, si la personne avait réalisé une demande de logement social, effectuer son renouvellement, afin qu'elle ne perde pas l'ancienneté de sa demande.

Mais aujourd'hui avec les changements apportés sur la plateforme dédiée à la demande de logement social, ceci n'est plus possible.

Notre résidente a donc perdu en sus de son titre de séjour, son emploi, ses revenus, son hébergement, sa sécu, la confiance en elle et les précieuses années d'ancienneté de sa demande de logement social.

## 2. Situations au regard de l'emploi



Le nombre d'adultes entrés au CHRS avec un emploi représente 22%, c'est une légère augmentation par rapport à l'an passé où il représentait 16%. Mais la tendance que nous observons depuis 2 années, c'est davantage de public qui arrive au CHRS dans une situation de grande précarité et de paupérisation.

Par-contre, sur l'accès à l'emploi des adultes hébergés, nous notions l'an passé une stabilité depuis deux ans avec environ 60% de personnes en emploi.

En 2020, nos publics n'ont pas été épargnés des effets dévastateurs de la crise sanitaire sur l'emploi des plus précaires. Cependant, et malgré cela, 57% des adultes hébergés sont en emploi.

Néanmoins parmi les 17 contrats en CDI, 9 sont des contrats à temps partiel, soit plus de la moitié. Ce constat perdure, les offres d'emploi accessibles aux personnes les moins qualifiées sont de plus en plus souvent des offres d'emploi à temps partiel, ce qui contraint notre public à subir cette réalité et à être soumis à la précarité économique qui lui est attachée.

En revanche l'accès à l'emploi des personnes sortant du dispositif est en amélioration par rapport aux années précédentes.

En 2020, le nombre d'adultes sortis du CHRS en situation d'emploi est de 70% ; il était de 50% l'an passé et de 60% en 2018.

## C. LES ACTIONS COLLECTIVES EN 2020

### Un contexte inédit d'intervention auprès du public, à partir de mars 2020

La crise sanitaire a transformé le quotidien et les conditions de vie des personnes hébergées, en majorant le risque d'accroître leur isolement social au sein même de la structure.

Le défi qui s'est présenté au quotidien dans l'accompagnement des personnes, a été de mettre en place un ensemble d'actions pour maintenir le lien social, tout en demeurant dans le respect des gestes barrière. Dans ce contexte de travail jusqu'alors inconnu, l'équipe a adopté des stratégies nouvelles de communication et d'action envers les personnes, permettant d'atténuer les effets de la distance et d'instaurer les conditions d'une proximité nécessaire pour renforcer le lien. Cet « aller-vers » renforcé, s'est matérialisé par une attention et par une bienveillance accrue en direction du public,

auxquelles s'est ajoutée une proposition d'activités d'animation, spécifiquement organisées.

Ces actions effectuées en présentiel se sont déroulées sur des thèmes variés et ont connu des programmations et des déroulements fluctuant selon les limitations induites par les règles sanitaires. Le choix a été de maintenir et d'animer le lien avec les résidents, de mobiliser les ressources existantes et nouvelles, de favoriser une certaine forme de participation et de chercher à soutenir la coopération entre les résidents... L'ensemble de ces actions a conduit concrètement à la mise en œuvre d'actions d'animation à attendues et appréciées, visant à concourir autant que faire se peut, le mieux-être individuel et le vivre ensemble dans la structure.

### Des actions d'animation pour occasionner des opportunités d'interaction et de socialisation, en favorisant la mise en place d'activités conviviales, plaisantes, relaxantes et participantes

Ainsi, cette volonté d'assurer une présence forte auprès des résidents s'est traduite par la mise en place d'activités d'animation hebdomadaires, privilégiant la relation individuelle et lorsque cela a été possible, la constitution de groupes très restreints.

Afin d'échapper au tant que possible, aux conditions strictes de distanciation, des activités en extérieur ont été proposées aux personnes hébergées, soit dans le jardin du CHRS, soit hors des murs de la structure.

### Des activités comme autant de prétextes pour échanger avec les résidents à propos de la pandémie et du rapport qu'ils entretiennent avec un quotidien, le plus souvent marqué par le manque relationnel, l'inquiétude, la monotonie, l'ennui, voire le sentiment de solitude

En effet, ces moments passés auprès des personnes ont incarné des temps privilégiés pour :

- **Transmettre des informations simples et justes au sujet du COVID-19**, répondre aux demandes des usagers, afin entre autres, de lutter contre le manque d'information et la désinformation, qui peuvent accentuer le sentiment de vulnérabilité et de fragilité de chacun.
- **Partager des informations positives et sécurisantes**, susceptibles de nourrir un sentiment d'espoir et une pensée positive partagés, en mettant en perspective la possibilité d'une future sortie de crise.
- **Sensibiliser sur le bienfondé des mesures barrière**, et sur l'importance de prendre soin de soi, autant pour soi-même, que pour protéger les autres.
- **Répéter la nécessité de tenir les gestes de distanciation physique**, de porter le masque et de se désinfecter les mains.
- **Maintenir de bonnes habitudes de vie, se donner des repères de temps**, en inventant au cas échéant, de nouvelles routines, auxquelles, le planning des animations a cherché à contribuer dans sa mise en œuvre.



- **Encourager une dynamique de soutien**, d'entraide, de partage et de solidarité entre les personnes hébergées, comme ont su très bien le faire, certains résidents de la Varenne et tout particulièrement à l'égard des plus fragiles d'entre eux.
- **Rappeler la possibilité de se mobiliser et de participer aux actions d'animation à co-construire dans le respect des attentes**, des demandes et des besoins de chacun et des contraintes inhérentes au contexte pandémique.

En 2020, l'animation adressée aux personnes hébergées s'est exprimée à travers 32 évènements différents, déclinés autour de 6 axes complémentaires

## Animations 2020

### Avant mars 2020

<i>Festivités du Nouvel an à la Varenne :</i>	1
<i>Festivités Arbre de Noël au Perreux :</i>	1
<i>Actions « petit bricolage » :</i>	3

### Après mars 2020

<i>Actions « petit bricolage » :</i>	4
<i>Jardinage :</i>	5
<i>Sortie à la base de loisirs :</i>	1
<i>Sport détente « Ping Pong » :</i>	4
<i>Jeux de société :</i>	13

### **Soit 32 activités au total.**



En 2020, les actions « petits bricolage » ont été initiées sur le site du Perreux. Elles ont privilégié des implications individuelles. Ces activités ont concerné concrètement la création d'une porte de jardin (à partir de planches de bois recyclées) et la réfection de quelques tiroirs de lit (proposés par la suite à quelques résidents qui en avaient besoin dans leur chambre).

Ces activités de petits bricolages ont permis à ces personnes de valoriser une image positive d'elles-mêmes et de renforcer leurs prises d'initiative et leur capacité d'agir, dans un élan solidaire et responsable.



---

# Le logement d'Urgence et de Stabilisation

---



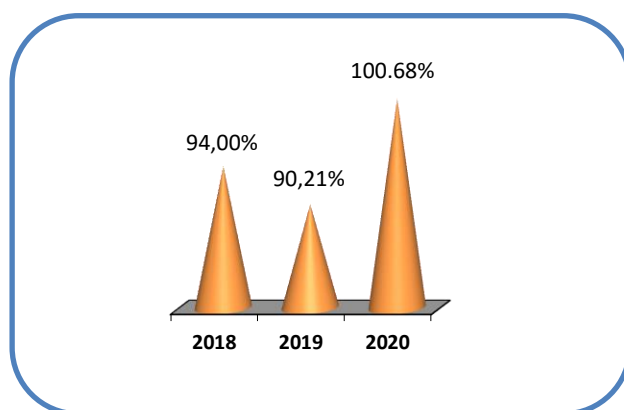


## A. Analyse quantitative de l'activité

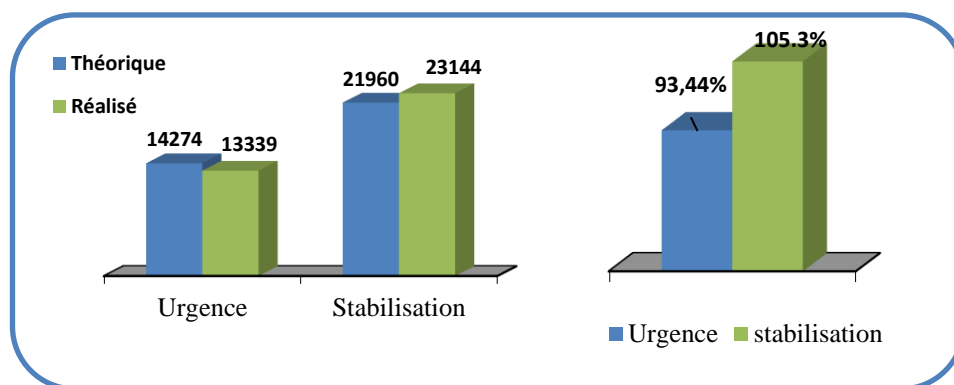
### 1 - Taux d'occupation

Nombre de nuitées réalisées en 2020 : **36483** nuitées, soit un taux d'occupation de **100.68%**, sur la base d'une capacité d'accueil de 99 places.

#### Taux d'occupation global



#### Taux d'occupation par typologie de place



#### Stabilisation :

Nombre de personnes au 31 décembre 2020 : **69 personnes pour 23 ménages dont 30 adultes et 39 enfants.**

#### Urgence :

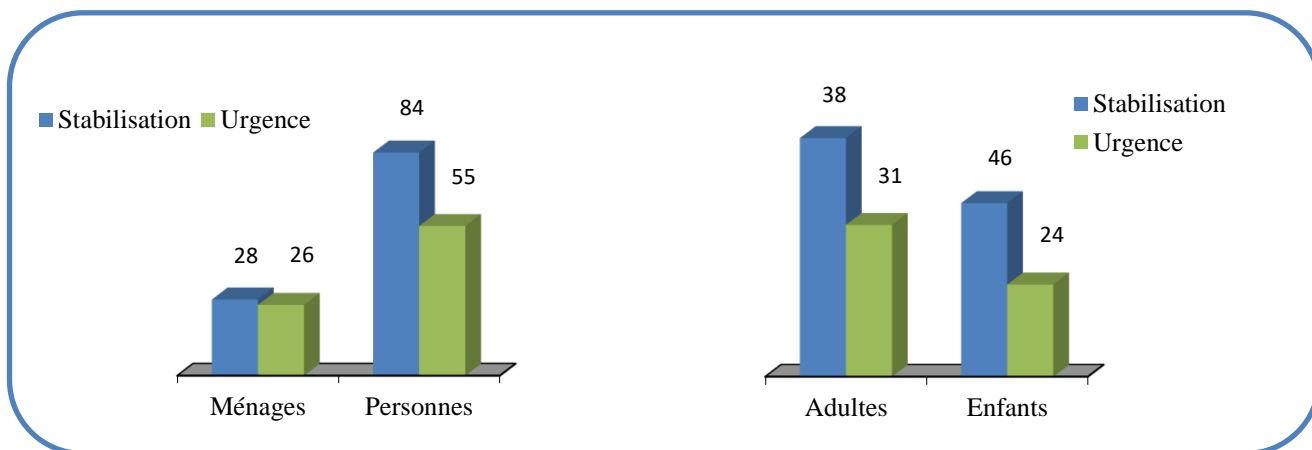
Nombre de personnes au 31 décembre 2020 : **39 personnes pour 19 ménages dont 23 adultes et 16 enfants.**

Par rapport à 2019, nous observons une augmentation significative du taux d'occupation que nous pouvons expliquer par :

- L'arrivée courant 2019 de familles nombreuses et l'achèvement des travaux sur certains hébergements qui nous ont permis d'accueillir à nouveaux des ménages dont des familles nombreuses.
- Les durées de vacances de places raccourcies en raison de la réalisation rapide des travaux

Notons cependant que sur 2021, le chantier de rénovation des hébergements amorcé depuis plusieurs années se poursuivra. Nous devons sans doute nous séparer de certains hébergements ne permettant plus l'accueil des personnes dans des conditions descentes.

## 2 - File active et typologie du public

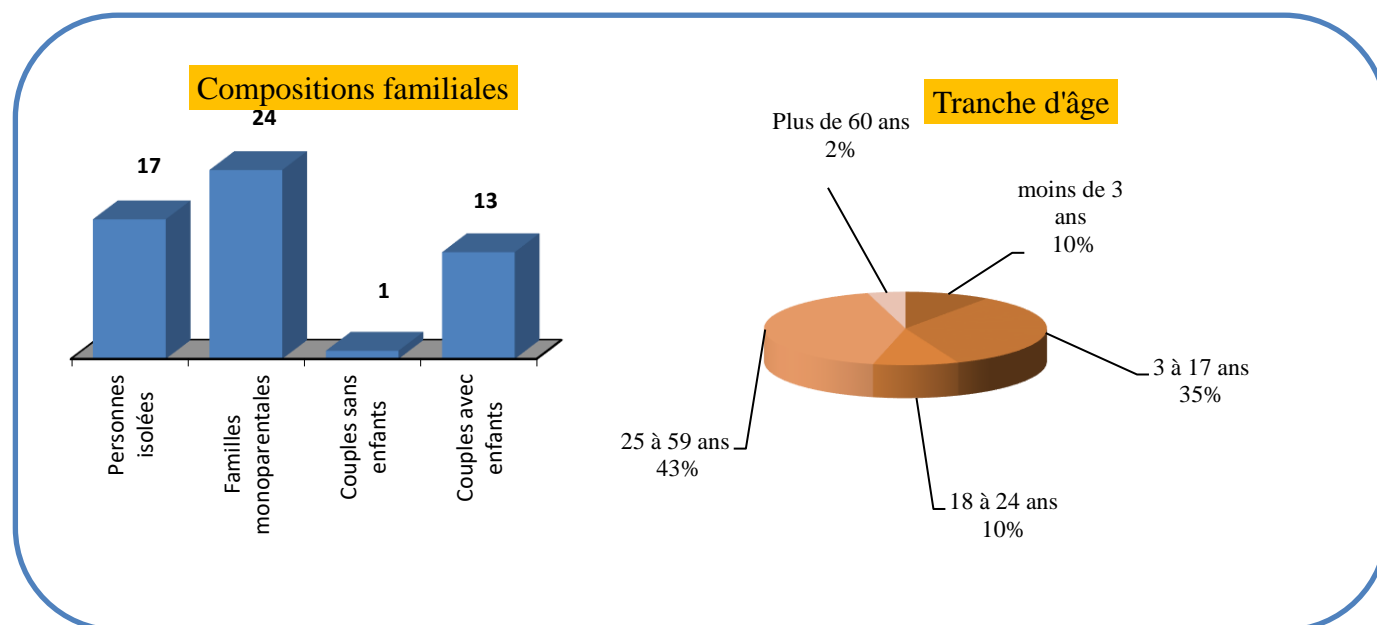


**Nombre total de personnes hébergées : 139**

**Nombre total de ménages : 55**

55 ménages ont été accueillis en 2020 (55 en 2019). Nous constatons une stabilité du nombre de ménages et de personnes. Nous avons accueilli 139 personnes en 2020, 135 en 2019.

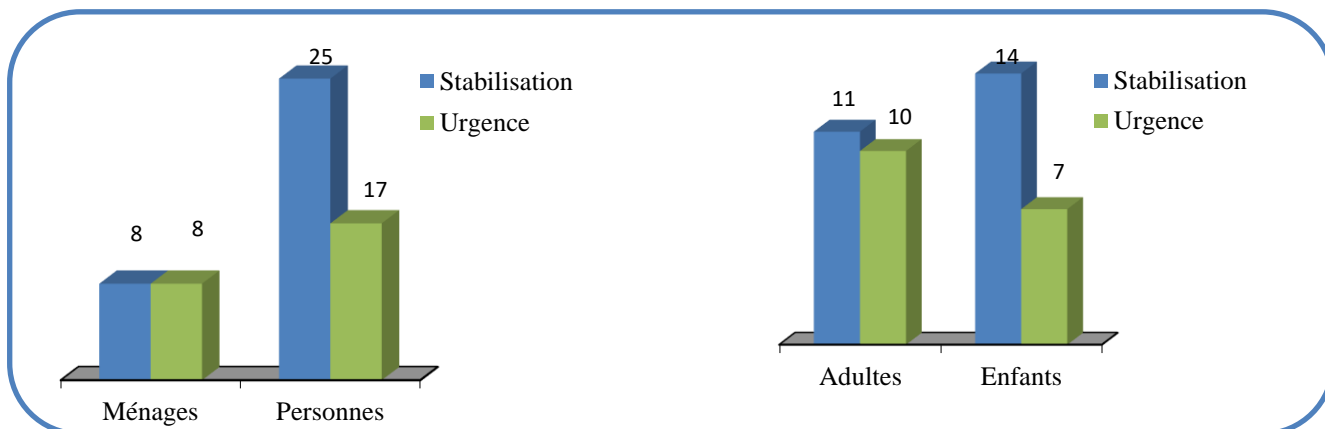
Au 31/12/2020 l'ensemble des hébergements du dispositif étaient pourvus. Contrairement aux autres années les durées de vacances de places ont été relativement courtes, ce qui a favorisé une occupation quasi permanente des places d'hébergement. Nous avons eu par ailleurs un nombre important de familles arrivées en 2019 dont le parcours d'insertion, pour beaucoup d'entre elles est à ses prémices.



## 2 - Entrées/Sorties 2020 et durées de séjour

### Entrées

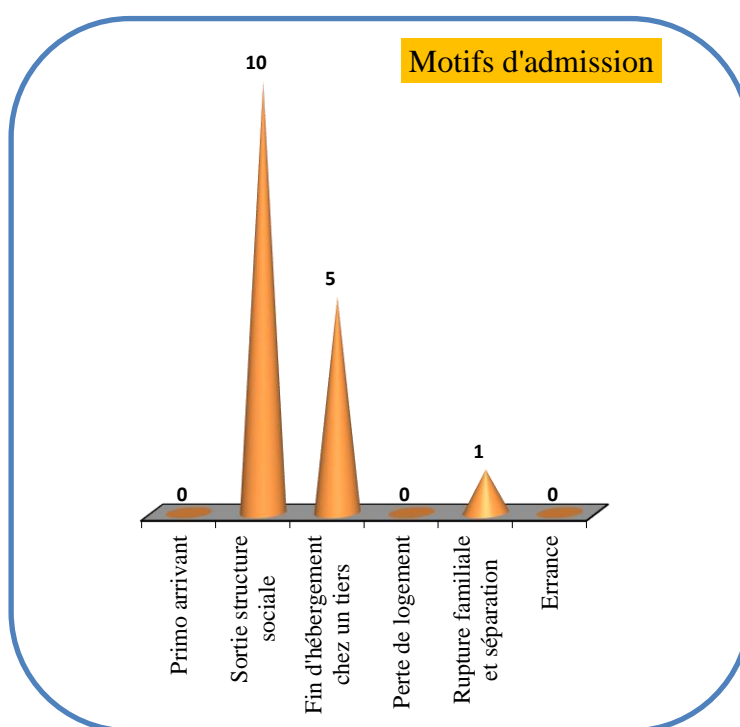
Au cours de l'année 2020, 16 ménages (20 en 2019) sont entrés sur le service Urgence/Stabilisation, soit 42 personnes (53 en 2019).



Nous observons en 2020 16 ménages entrées contre 20 en 2019. Notons cependant une proportion plus importante des familles nombreuses. 5 couples avec enfants et 9 familles monoparentales avec plusieurs enfants sont arrivés en 2020. Seules, 2 personnes isolées sont entrées sur le dispositif. Cette diminution s'explique notamment par l'arrivée en 2019 de plusieurs personnes isolées dont le parcours d'insertion est toujours cours.

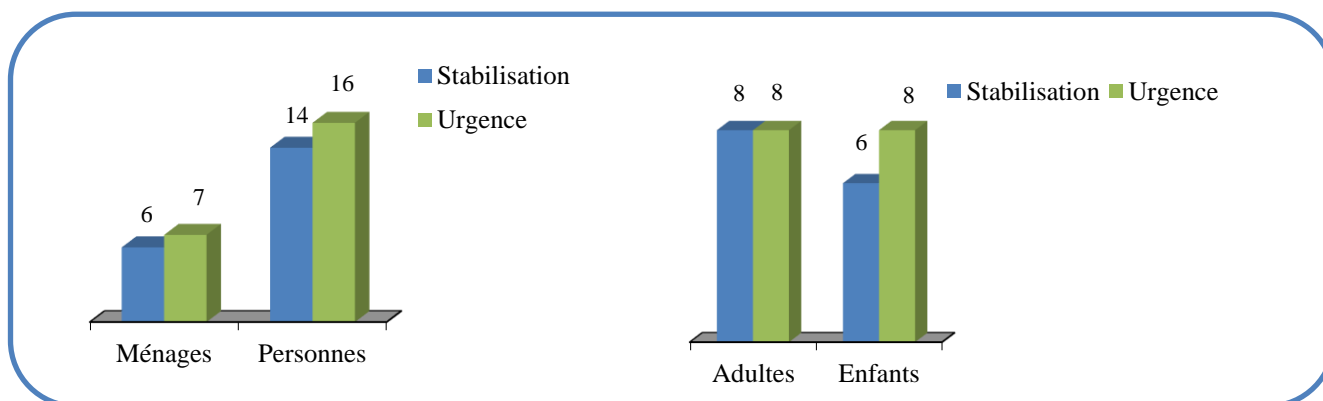
Comme en 2019, les orientations des familles monoparentales sur le dispositif sont en grande partie liées à des problématiques de violences conjugales. Beaucoup d'entre elles ont été prises en charge par le 115 (hôtel et structure sociale) et/ou chez des tiers avant d'entrer sur nos dispositifs. Les violences conjugales et ruptures familiales sont les causes principales des demandes d'hébergement de cette composition familiale.

Pour ce qui concerne les couples avec enfants. La conjoncture économique est la principale cause de leur accueil. En effet les ressources au regard de la composition familiale, sont très souvent faibles et composées de minima sociaux.



## Sorties

Au cours de l'année 2020, 13 ménages sont sortis, soit 30 personnes.



2 ménages ont été relogés sur le dispositif DALO (8 en 2019). La précarité des ménages, accentuée par la crise sanitaire (perte de d'emploi, diminution des ressources etc...) n'a pas permis le relogement de certains ménages.

Bien qu'incontournable, en 2020 nous n'avons effectué qu'un relogement via notre partenaire AVDL. Nous évoquons déjà l'an dernier les difficultés liées à la nouvelle organisation du dispositif. Les échanges entre les travailleurs sociaux et l'AVDL avaient largement été impactés par l'absence d'interlocuteur privilégié. Cette année, des modalités d'organisation ont été mises en place, notamment en raison de la crise sanitaire. Cette situation inédite, vient augmenter les difficultés que nous rencontrons déjà.

Le temps aidant, nous espérons que cette nouvelle organisation, mieux appréhendée par les

professionnels et maîtrisée par les travailleurs sociaux, permettra en 2021, de pourvoir au relogement des familles accompagnées. Il est en effet indispensable que nous puissions renforcer notre étroite collaboration autour d'objectifs communs qui favoriseront le relogement des personnes.

A noter tout de même que les constats effectués ces dernières années subsistent. En effet, les dispositifs DALO et AVDL trouvent leurs limites au vu de la situation tendue en termes de logement sur la région Ile de France.

Enfin en 2020, grâce au travail partenarial avec le 115, 4 familles monoparentales ont pu être réorientées vers le dispositif de logement adapté « Solibail ».

L'accompagnement social a permis de lever les freins à l'autonomisation des personnes, notamment en termes d'emploi, d'ouverture de droits et de stabilité financière

Pour autant, l'absence de perspectives de relogement au regard des délais d'attribution relativement longs risquait de démobiliser les personnes. Maintenir leur motivation tout en consolidant les acquis par cette étape transitoire qu'est le Solibail, a permis de valoriser les personnes. L'objectif étant de les mettre en situation locative tout en continuant à bénéficier d'un

étayage. Ce filet que représente l'accompagnement social permet une consolidation des acquis pour une meilleure appréhension du futur relogement.

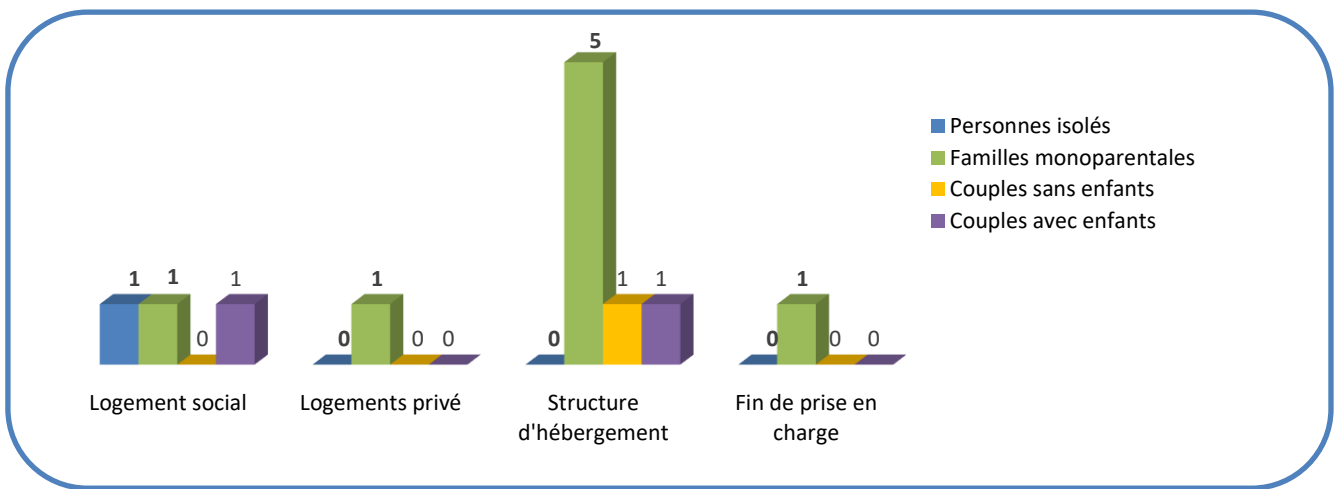
D'autre part, la sortie des dispositifs d'hébergement classiques des familles prêtes au relogement favorise l'entrée de personnes ayant besoin d'un accompagnement soutenu en vue d'accéder à leur tour, à l'autonomie.

Nous espérons en 2021 pouvoir continuer à orienter notre public vers le dispositif Solibail par la consolidation et l'inscription de ce partenariat avec le 115 du val de Marne dans notre fonctionnement.

Néanmoins, le constat effectué depuis ces dernières années persiste, avec ce durcissement des conditions de reconnaissance prioritaire DALO. (Surendettement, problématiques administratives, délais de délivrance des titres de séjours, manque de cohérence dans les reconnaissances prioritaires etc...) A cela, s'ajoutent les délais de traitement rallongés en raison de la crise sanitaire.

### Motif de sortie par compositions familiales





En 2020, 1 personne isolée a été relogée par le DALO (2 en 2019). Sur 16 isolés hébergés en 2020, 9 sont arrivés entre 2019 et 2020. Pour ces personnes, le parcours d'insertion est en cours. Les 7 isolés arrivés entre 2016 et 2018, cumulent pour la plupart des problématiques psychologiques non traitées, de régularisations administratives et de ressources qui empêchent leur accès à l'autonomie.

En 2020, 8 familles monoparentales sont sorties du dispositif. Les chiffres restent stables par rapport à 2019.

4 familles ont été relogées via le dispositif Solibail après une moyenne de 2 ans d'hébergement. 1 famille a fait l'objet d'un relogement via le DALO après 46 mois d'hébergement. 1 autre famille a été orientée vers une résidence sociale après 57 mois de prise en charge. 1 famille est partie vivre avec son conjoint en logement privé après moins d'un an d'accueil et enfin une dernière a fait l'objet d'une fin de prise en charge après 47 mois d'hébergement.

L'élément marquant de cette année est le relogement sur des dispositifs d'intermédiation locative des familles sur le dispositif solibail. Bien que ces relogements restent exceptionnels en raison de la priorité donnée aux personnes hébergées à l'hôtel, nous espérons que cette souplesse dont nous avons bénéficié pourra s'inscrire durablement dans une logique et une cohérence de parcours. Ces modalités d'accueil offrent en effet d'autres perspectives aux familles autonomes mais ayant encore besoin de consolider leurs acquis, de mieux appréhender leur accès au logement social.

Notons tout de même que d'une manière générale, les durées d'hébergement pour cette typologie de public sont relativement longues. Le relogement de certains ménages sur le dispositif Solibail n'est en effet pas représentatif puisqu'exceptionnel. Cette année, près de la moitié des 8 familles monoparentales sorties ont une durée d'hébergement d'environ 50 mois. Les difficultés d'insertion professionnelle en raison de l'absence de mode de garde d'enfants, les problématiques psychologiques liées au parcours (femmes victimes de violences, traumatismes etc.), les difficultés de renouvellement de titre de séjour etc... sont autant d'éléments qui rallongent le temps de présence sur le dispositif.

D'une manière générale, nous accueillons peu de couples. L'unique couple que nous avons accueilli sur 2020 a été réorienté vers un dispositif plus adapté à ses besoins après 14 mois d'accompagnement.

Enfin, un couple avec enfants a été relogé via le dispositif AVDL après un peu plus d'un an d'accompagnement.

#### Durée moyenne de séjour par composition familiale (en mois)

TYPOLOGIE	Nombre de ménages	Durée de séjour (en mois)
Personnes isolées	1	28
Familles monoparentales	9	29
Couples sans enfants	1	14
Couples avec enfants	2	18

Composition familiale	Hébergement antérieur	Motif de sortie	Durée d'accompagnement
Famille Monoparentale	Hébergement chez un tiers	Sur demande de la famille	16 jours
Famille Monoparentale	Hôtel 115	Résidence sociale	57 mois
Famille Monoparentale	Hôtel 115	Fin de Prise en Charge	47 mois
Famille Monoparentale	Hôtel 115	Logement privé	12 mois
Famille Monoparentale	Hébergement d'urgence	Solibail	26 mois
Famille Monoparentale	Hôtel 115	Solibail	24 mois
Famille Monoparentale	Hôtel 115	Solibail	12 mois
Famille Monoparentale	Hôtel 115	Logement DALO	46 mois
Famille Monoparentale	Hôtel 115	Solibail	11 mois
Isolé	Errance	Logement DALO	28 mois
Couple avec enfants	Errance	Structure d'hébergement	27 mois
Couple avec enfants	Errance	Logement AVDL	15 mois
Couple sans enfants	Errance	Hébergement d'urgence	14 mois

**En 2020, 13 ménages sont sortis du dispositif Urgence/Stabilisation et 8 d'entre eux ont pu être soit relogés ou intégrer un dispositif d'intermédiation locative (4 relogements et 4 orientations vers de l'intermédiation locative).**

Il n'est plus à démontrer que lorsque les familles sont reconnues prioritaires DALO, la poursuite des recours DALO, constitue un élément qui favorise le relogement.

Nous faisons déjà part l'an passé des revenus relativement précaires qui ne favorisaient pas le relogement des personnes malgré une activité salariée. Cette année a été très particulière en raison de la crise sanitaire inédite à laquelle nous avons dû faire face. Cette situation a considérablement accru la précarité des personnes, qui pour bon nombre d'entre elles ont soit perdu leur travail ou vu leur activité professionnelle réduite. La crise sanitaire a déjà des répercussions sur les situations d'endettement des ménages. Nous craignons par ailleurs de l'endettement des personnes ne s'aggrave sur 2021.

Par rapport à 2019, nous constatons une baisse du nombre de relogement (parc social) qui s'explique par l'arrivée de plusieurs ménages entre 2019 et 2020 dont le parcours d'insertion est encore en cours. Cette baisse peut également s'expliquer par l'impact de la crise sanitaire sur la situation budgétaire des personnes ; outre leurs problématiques respectives.

## Durée d'hébergement et temporalité des ménages.

En tant que structure du secteur AHI, nous devons répondre à certaines directives, notamment en termes de durées d'hébergement. Ces dernières doivent être en moyenne de 2 ans. Pourtant, un principe de réalité s'impose à nous. La temporalité administrative n'est pas celle du public accueilli.

A l'association Joly, nous mettons un point d'honneur à accompagner les personnes jusqu'à leur accès à l'autonomie quand cela est possible. Le seul maître mot est le **temps** qui permettra aux personnes hébergées d'atteindre leurs objectifs. Les problématiques diverses et parfois très complexes nécessitent de mettre en place un travail pluridisciplinaire qui mobilisera l'ensemble des acteurs pouvant contribuer à la sortie positive des personnes de nos dispositifs.

Il apparaît pertinent d'illustrer nos propos par un exemple :

Mme K est arrivée à l'association courant 2016. Célibataire, elle est mère d'un enfant âgé de 5 ans à l'époque. A son entrée, Madame a été salariée en CDI au poste d'assistante de vie mais en arrêt maladie. Elle a rapidement été licenciée pour non-envoi du renouvellement de son arrêt maladie. N'ayant pas suffisamment cotisé et pas éligible aux prestations familiales, Mme s'est retrouvée sans ressources. S'en est suivie une longue période de déprime qui a fait rechuté Mme dans la dépression. C'est d'ailleurs à cette période que madame a pu nous faire part de son syndrome dépressif latent depuis plusieurs années. Trop fragile pour travailler, nous avons tenté d'accompagner Mme dans revalorisation de l'estime de soi.

Durant ses années de présence de présence, Mme a dû faire face à une maladie très grave qui a nécessité des soins importants. Isolée, nous nous sommes substitués à son entourage familial et amical et l'avons accompagnée dans cette période particulièrement difficile. Le cumul de ses problématiques de santé a empêché son insertion professionnelle. Totalement dépendante de l'association, nous lui avons fourni des aides alimentaires pendant plusieurs mois voire années. La maladie de Mme a mis en exergue un parcours de femme battue qui l'a lentement installée dans la victimisation. En effet, incapable de sortir de statut de femme victime de violence, il nous a fallu du temps pour lui faire entendre qu'elle pouvait exister autrement que femme victime de violences. Une relation de confiance s'étant créée tout au long de son hébergement et couplée à l'accompagnement psychologique proposé par l'association, Mme K de reprendre confiance en elle.

Dès lors, Mme a pu se remobiliser et prendre sa vie en main. Il n'est pas à exclure que son psychisme ait contribué à sa guérison.

Depuis l'annonce de sa guérison en 2019, Mme s'est mobilisée autour de son insertion professionnelle. Elle a pu réaliser une formation d'agent de sécurité incendie qu'elle a obtenu en 2020. Malgré l'absence de carte professionnelle elle s'est mise activement à la recherche d'un emploi. Dès réception de sa carte professionnelle, Mme a pu signer un contrat en CDI dans une boutique de luxe fin juin 2020.

Début août 2020, Mme K a reçu une proposition de logement pour un T3 se situant à Maisons-Alfort. Ses revenus étant confortables et consolidés par une formation, son dossier de candidature a été accepté. Elle a pu être relogée le 28/08/2020.

La durée d'hébergement de madame a été d'environ quatre ans. Cette durée peut sembler longue mais nécessaire, elle a permis à Madame de construire des bases solides pour accéder à une autonomie durable et solide par le logement.

Seul le temps et la prise en compte de la fragilité de Mme K ont permis de lui dispenser un accompagnement adapté à sa situation en vue de sa sortie positive du dispositif d'hébergement. C'est ce en quoi nous croyons et pourquoi nous continuerons de mettre l'humain au centre de notre mission.

## B. Logements Relais Familiaux

### 1. Taux d'occupation

Nombre de nuitées réalisées en 2020 : 3634 nuitées, soit un taux d'occupation de **62.05%** (76.67% en 2019) sur la base d'une capacité d'accueil de 16 places.

Le constat effectué l'an dernier se confirme sur cette année. En effet, les problèmes liés à l'immobilier (vétusté des appartements) ne nous ont pas permis d'assurer une occupation constante des hébergements. Nous rencontrons régulièrement des difficultés à mobiliser les propriétaires autour de la question des travaux leur incombant. A cela vient s'ajouter nos difficultés à contracter d'autres hébergements pour remplacer ceux présentant de la vétusté importante.

Sur les 5 logements de ce dispositifs 2 ont difficilement été remplacés courant 2020 et un autre à dû être rendu. Nous sommes toujours à la recherche d'un logement pour le remplacer.

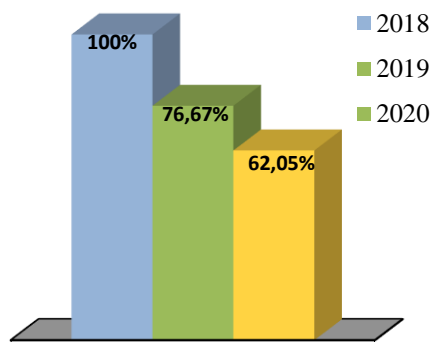
En 2020, 3 ménages sont entrés et 1 ménage a pu être relogé dans le parc social après environ 4 ans d'hébergement. Enfin, un dernier est encore présent après plus de 4 ans d'hébergement.

L'expérience nous montre que sur ce dispositif les durées d'hébergement sont relativement longues en raison des problématiques diverses auxquelles sont

confrontés les ménages (emploi, dettes, santé, psy). Nous pouvons d'ores et déjà envisager des durées qui seront longues sur ce dispositif en raison des problématiques liées à la gestion budgétaire, au savoir habiter et à la faiblesse des ressources au regard de la composition familiale.

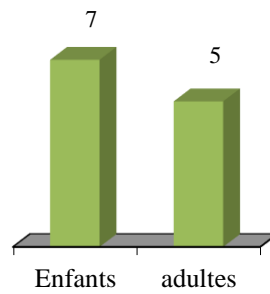
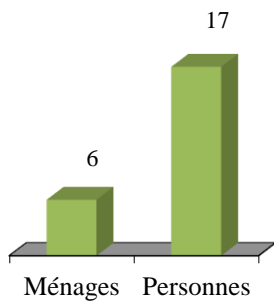
Nombre de personnes au 31 décembre 2020 : **11 personnes pour 4 ménages dont 5 adultes et 6 enfants.**

*Evolution en nombre de journées réalisées*

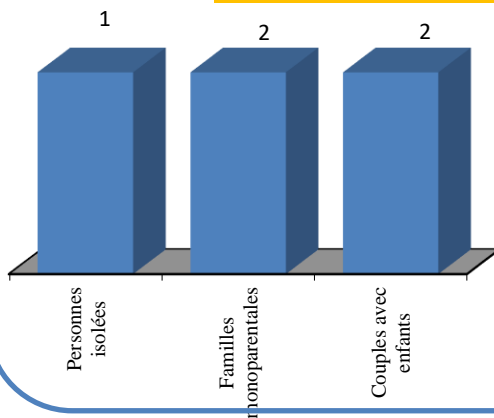


## 2. File active et typologie du public

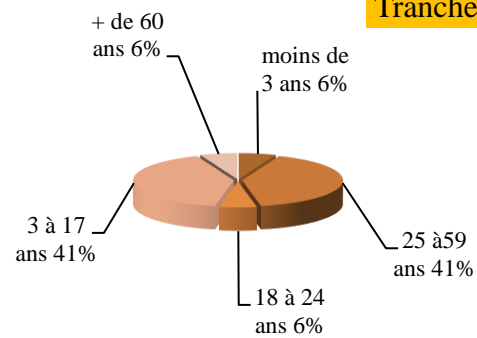
### File active



### Compositions familiales



### Tranche d'âge



## C. Les mesures du Fonds de Solidarité Habitat

Une convention a été établie avec le Conseil Départemental du Val de Marne pour l'exercice de 25 mesures FSH annuelles. Cette convention a évolué fin juin 2019 pour l'exercice de 38 mesures annuelles FSH comptabilisées sur l'année entière. Le projet associatif de l'association Joly ayant pour visée de mutualiser les pratiques au sein de l'ensemble de ses services, il a été décidé de faire porter l'exercice des mesures FSH sur les dispositifs d'hébergements du service Urgence Stabilisation et du CHRS de l'association Joly.

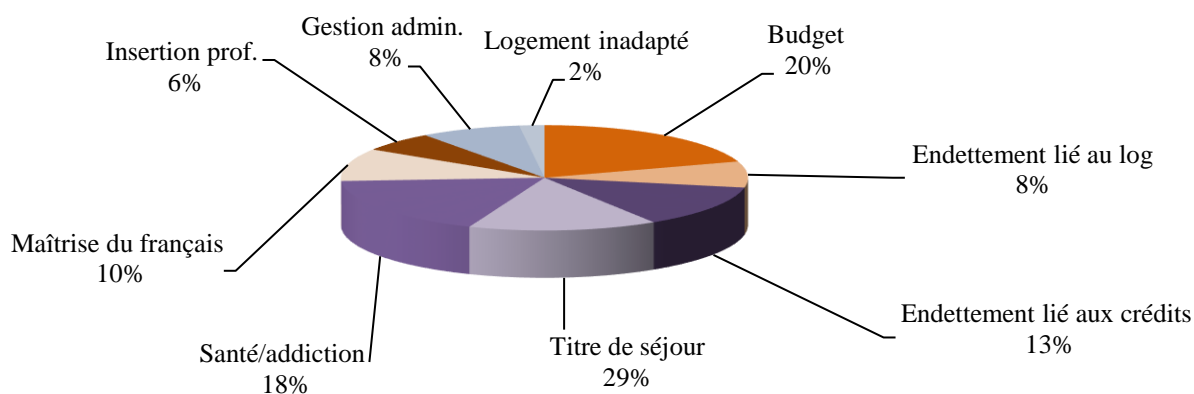
Les éléments suivants concernent uniquement le service Urgence Stabilisation.

34 ménages ont été accompagnés en 2020(42 en 2019) dont 13 nouvelles familles. Cette baisse s'explique par une répartition plus homogène des mesures FSH entre les services d'Urgence Stabilisation et le CHRS. Il est par ailleurs à noter que la crise sanitaire a fortement impacté l'attribution des mesures FSH par le Conseil Départemental. Au

total, 11 nouvelles mesures accès et 19 nouvelles mesures maintien ont été exercées en 2020

Une même famille peut faire l'objet d'un ou plusieurs renouvellements. Chaque mesure s'exerce sur une durée de six mois et peut-être renouvelée un maximum de 4 fois où bien faire l'objet d'une fin anticipée.

### 1. Problématiques prédominantes



L'ensemble des problématiques rencontrées au cours de l'exercice des mesures FSH sont pour la plupart, liées entre elles. Par exemple, nous ne pouvons que mettre en lien les problématiques budgétaires et d'endettement qui sont la résultante des difficultés d'accès à l'emploi. Pour certaines personnes, en raison des problèmes de santé impactent directement leur capacité à exercer une activité professionnelle. Pour d'autres, la perte d'emploi et les durées d'inactivités professionnelles créent les situations de surendettement.

De surcroît les problématiques peuvent se cumuler, mais peuvent également être ancrées dans le temps, générant de la sorte des complications administratives et des problèmes d'accès aux droits. Ces situations complexes imposent une réponse globale, et nécessitent généralement un ou plusieurs renouvellements de la mesure initiale.

La mise en œuvre des mesures demande un travail en étroite collaboration avec les services instructeurs et les référents sociaux de secteur. Cependant, force est de constater que ce travail est difficile à mettre en place en raison notamment de l'accroissement de l'activité des EDS principaux demandeurs ; et des départs des référents sociaux non remplacés au sein de ces services. De même, la crise sanitaire a fortement impacté la communication en raison des protocoles sanitaires mis en place depuis le début de l'épidémie de COVID 19.

Par ailleurs, le constat effectué ces dernières années semble s'inscrire de manière durable. En effet, certaines personnes font l'objet de mesures demandées par le bailleur mais aucun référent social de secteur n'intervient sur la situation. Dans ce cas, nous nous retrouvons à exercer l'intégralité de l'accompagnement social (ouverture de droits, problématiques de santé etc...). Nous craignons que ce nouveau mode de fonctionnement n'accroisse considérablement et durablement les missions des travailleurs sociaux de l'association Joly par l'exercice d'un accompagnement social global.

En 2021, et dans la mesure du possible, nous envisageons de rencontrer à nouveau le Fond solidarité Habitat afin que les modalités d'intervention de l'accompagnement social lié au logement puissent être clarifiées auprès des prescripteurs.

### *D. – Le partenariat avec l'administration pénitentiaire*

L'Association Joly peut accueillir jusqu'à 4 personnes dans le cadre des conventions signées avec le ministère de la Justice pour des Placements Extérieurs et des Placements sous Surveillance Electronique.

En 2020, nous n'avons accueilli personne dans le cadre de cette convention.

Cela s'explique notamment par la restitution en mars 2019 d'un pavillon partagé par 5 personnes isolées. Nous avons dû réorienter les personnes en interne. La plupart d'entre elles sont encore hébergées. En outre, la crise sanitaire ayant augmenté les situations de précarité des publics, peu de personnes isolées ont quitté le dispositif.

A noter tout de même que la disponibilité des places ne correspond pas toujours à la temporalité des

demandes formulées par le SPIP<sup>1</sup> car l'éligibilité aux mesures de PE<sup>2</sup>/DDSE<sup>3</sup> peut intervenir plusieurs mois après la mise à dispositions des places que nous ne pouvons laisser vacantes.

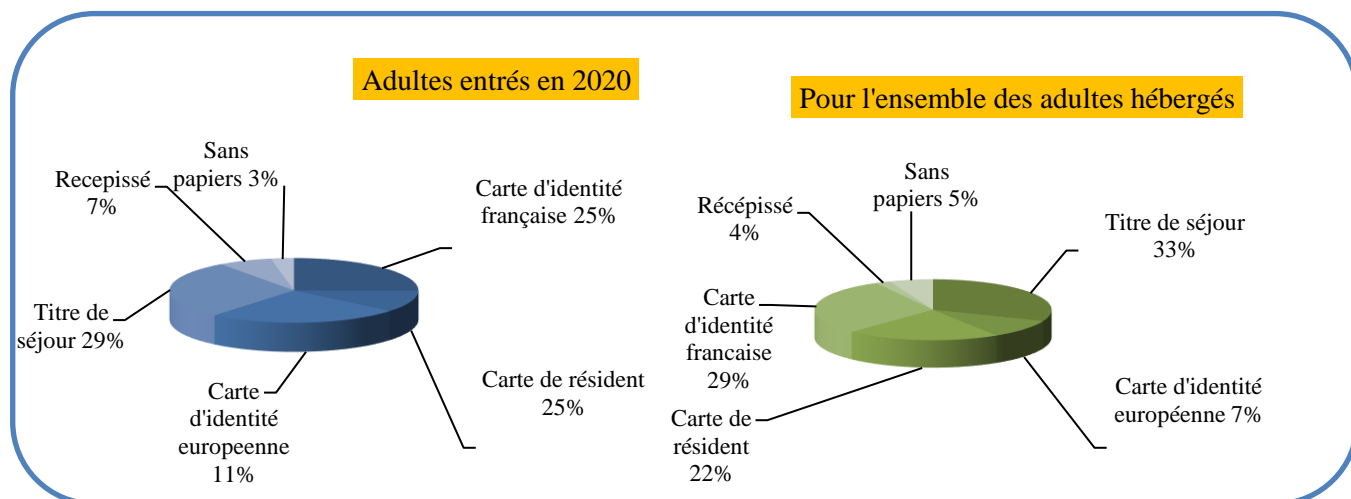
Le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation est par ailleurs tributaire des décisions des commissions d'application des peines qui se tiennent dans des délais relativement longs, outre les refus éventuels de PE et DDSE pouvant être actés par les juges.

Enfin, quand nous accueillons un public « justice », nous le maintenons sur les dispositifs après l'exécution de leur peine, ce qui ne favorise pas la disponibilité des places pour l'accueil d'autres usagers.

## E. Situation et problématiques du public accueilli en 2020

### 1. Situations administratives

#### Situations administratives



Par rapport à l'année dernière, la proportion de personnes sans papiers a légèrement diminué (8% en 2019 et 5% en 2020). Pour autant, outre le durcissement des politiques concernant l'immigration et les retards déjà évoqués l'année dernière (8 mois à 1 an d'attente pour le traitement); cette année, force est de constater qu'il est impossible de prendre des rendez-vous auprès des préfectures et sous-préfecture pour les dépôts de premières demandes ou renouvellements.

L'ensemble de ces situations, que nous ne cessons de déplorer, compromet les démarches d'insertion par le logement, travaillées avec les ménages. Ce sont autant de facteurs qui nuisent à

l'accompagnement des personnes (pertes d'emplois, baisse des revenus, rupture des prestations etc..)

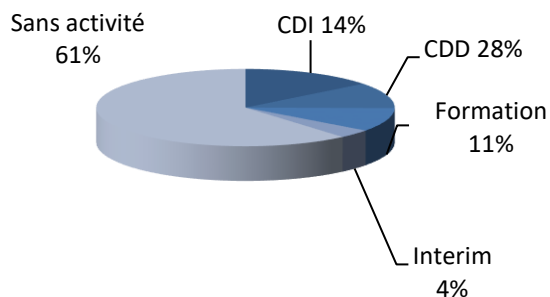
Enfin, nous nous retrouvons confrontés à des refus de demandes renouvellement, les demandes initiales ne correspondant plus aux situations actuelles des personnes.

Les équipes mobiles de la préfecture qui ont pu nous aider à débloquer certaines situations en 2019, n'ont pu se mettre en place cette année en raison de la crise sanitaire. Les situations des ménages restent figées, sans perspectives d'évolutions positives, inscrivant ainsi les personnes dans une précarité s'étalant dans la durée.

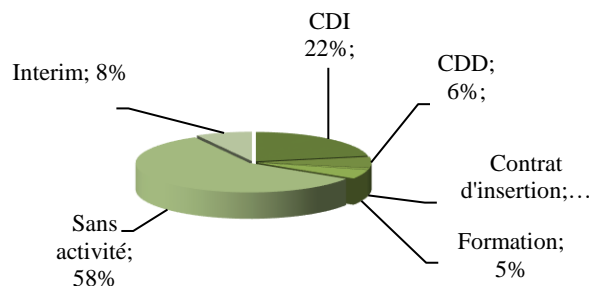


## 2. Situations au regard de l'emploi

**Adultes entrés en 2020**



**Pour l'ensemble des adultes hébergés au 31.12.2020**



*A noter qu'une même personne peut être dans plusieurs situations.*

Comme l'an dernier, il est important d'indiquer que le nombre de CDI n'est pas représentatif de la situation des personnes.

En effet, il s'agit majoritairement d'emplois à temps partiels avec un volume horaire hebdomadaire assez faible.

D'une manière générale, nous observons une baisse des situations d'emploi et de formations. 58% des personnes sont sans activités au 31 décembre 2020 (47% en 2019). Nous ne pouvons exclure l'impact de la crise sanitaire. Beaucoup de personnes ont perdu leur emploi en cours d'année. Pour celles qui sont encore en activité, les contrats restent précaires (intérim, CDD courts, missions vacances etc...). L'incertitude sur l'évolution de la situation sanitaire rassure peu les employeurs sur la reprise d'une activité.

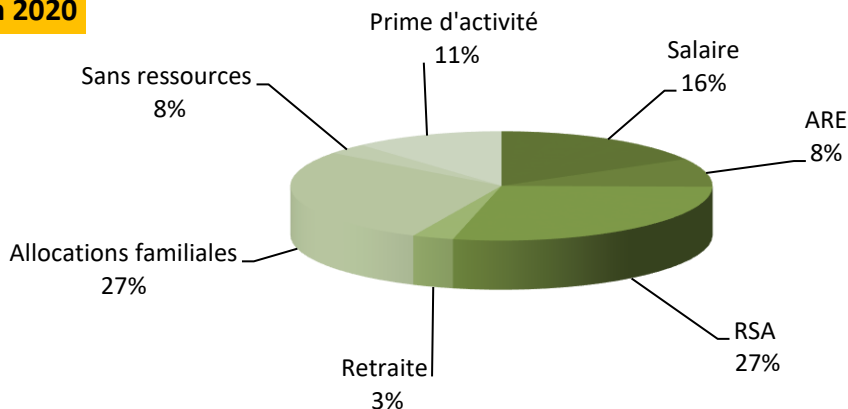
, Sur les 13 CDI comptabilisés au 31 décembre 2020, les 3/4 sont à temps partiels.

Outre la crise sanitaire, nous constatons que certaines personnes à temps partiel, rencontrent des difficultés à se maintenir à l'emploi notamment en raison des durées d'inactivité relativement longues, des problématiques de santé (physiques et psychologiques) non traitées.

Plus généralement, certaines personnes ne semblent pas mesurer l'importance de se maintenir à l'emploi et les répercussions de la mise en échec de leur insertion professionnelle sur les démarches de relogement.

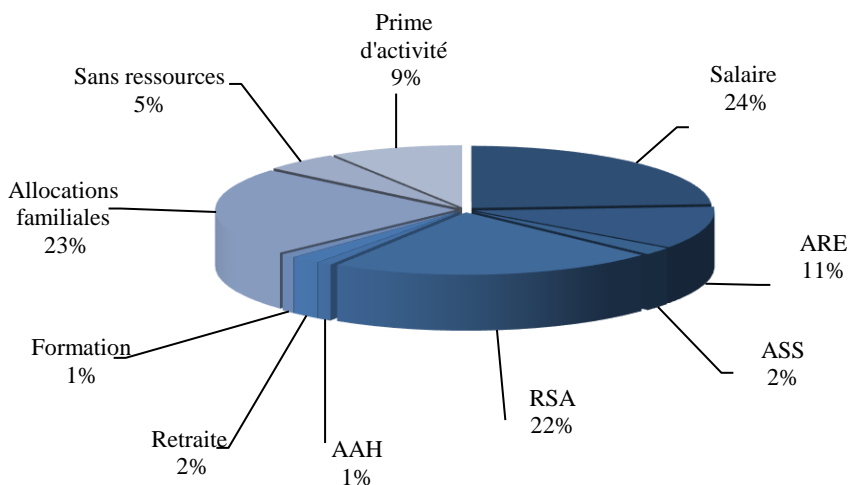
Enfin, nous accueillons un public majoritairement éloigné de l'emploi 58% (47% en 2019) des adultes hébergés sont sans emplois.

**Adultes entrés en 2020**



*A noter qu'une même personne peut être dans plusieurs situations.*

**Pour l'ensemble des adultes hébergés au 31.12.2020**



*A noter qu'une même personne peut être dans plusieurs situations.*

Sur les 58 adultes hébergés au 31 décembre 2020, 42 vivent en partie ou totalement des minimas sociaux, soit plus des 3/4 du public pris en charge.

Proportionnellement, ce nombre reste stable par rapport aux années précédentes. La faiblesse des revenus ne favorise pas l'accès au logement bien que la majorité des personnes hébergées remplissent les conditions administratives.

### 3. Problématiques marquantes en 2020

#### ***La période COVID :***

Le pays a été touché de plein fouet par le coronavirus. Cette situation sanitaire inédite a mis à mal le pays. A l'association Joly, nous avons dû accompagner les craintes et angoisses et des hébergés et particulièrement celles des personnes

#### ***Les problématiques psychiques :***

Les fragilités liées à la période COVID mises à part, nous comptabilisons en 2020 22 personnes présentant des problématiques psychologiques, psychiatriques et/ou d'addictions (37 en 2019).

Seule 1 d'entre elles bénéficie d'un accompagnement extérieur dans ce domaine (4 en 2019). 2 personnes ont été placées sous protection judiciaires, sans que ces personnes n'adhèrent à un accompagnement psychologique.

Pour la personne déjà accompagnée, la priorité est de maintenir le lien avec le secteur du soin pour apporter un étayage pluridisciplinaire.

Certaines personnes, après plusieurs années d'hébergement acceptent timidement l'intervention du secteur psy sans pour autant s'inscrire dans un suivi. Cela constitue une grande avancée dans certaines situations. C'est en ce sens qu'intervient l'Equipe Mobile de Psychiatrie, qui par ses interventions ponctuelles et sur demande des professionnels vient à la rencontre du public sur les lieux d'hébergement. Ces modalités d'intervention apparaissent ainsi sécurisantes et permettent une meilleure acceptation des problématiques.

D'autres personnes sont en proie à des problématiques très lourdes non accompagnées qui génèrent des comportements agressifs et pouvant mettre en danger les professionnels. Plusieurs mains courantes et plainte ont été déposées pour des faits de menace de mort et violences verbales. Ces problématiques s'inscrivent de plus en plus dans les accompagnements sociaux et mettent en exergue les limites de notre intervention.

2020 a été une année charnière. L'arrivée et le départ successifs de la psychologue, ainsi que la crise sanitaire n'ont pas permis d'asseoir l'intervention psy auprès des personnes hébergées

isolées qui se sont retrouvées en rupture sociale totale. L'ensemble des travailleurs sociaux a pu accomplir un travail remarquable auprès des personnes pour tenter de pallier, autant que faire se peut à la détresse des publics accompagnés

et des équipes. Nous espérons en 2021 pouvoir bénéficier de l'étayage d'une psychologue qui est un soutien essentiel aux équipes. L'intervention psy permet en effet d'apporter un regard clinique et distancié sur les situations et notamment en période de crise.

La psychologue peut aussi recevoir le public en vue d'une réorientation voire d'un accompagnement extérieur. Néanmoins, pour les publics très éloignés du secteur du soin les rencontres régulières avec la psychologue permettent d'offrir un cadre rassurant à des personnes dont le parcours est marqué par l'exclusion.

D'une manière plus générale, sur l'ensemble des services de l'association, nous notons l'augmentation de situations de crise chez les personnes présentant des troubles psychologiques ou psychiatriques. Ces situations requièrent l'intervention dans des délais très courts des professionnels du secteur. Si nous avons pu constater en 2020 une amélioration des relations avec l'EMPP, il convient de continuer le travail amorcé et d'inscrire durablement les modalités d'intervention au sein de l'association Joly par la mise en place d'une convention.

#### ***Les problématiques de santé physique :***

Cette année, nous avons eu peu de personnes sujettes à des problématiques de santé physiques. Nous avons accueilli, en 2020, 5 personnes souffrant de problématiques de santé (8 personnes en 2019 et 5 en 2018). Nous observons une certaine stabilité sur ces 2 dernières années.

Depuis quelques années cette nouvelle donnée fait parti du schéma du secteur AHI et devons composer avec nos faibles moyens, faute de relais suffisants. Les problématiques de santé physique et invalidantes sont extrêmement lourdes et

demandent un accompagnement de proximité et pluridisciplinaire.

La gravité des situations mobilise de plus en plus les travailleurs sociaux (accompagnements physiques, aide à la prise de décision, courses, présence aux

### *L'accompagnement des familles monoparentales*

En 2020, 26 familles monoparentales ont été accompagnées (23 en 2019).

Les constats effectués ces dernières années persistent. Les difficultés d'accompagnement de ce public résident principalement dans son incapacité à pouvoir s'inscrire durablement dans une démarche d'insertion en raison des problématiques de garde d'enfants (en bas âges),

Les familles monoparentales sont plus exposées à la précarité de l'emploi et interviennent essentiellement dans le secteur du ménage. Souvent, ces dernières bénéficient de contrats à temps partiels constitués de très peu d'heures. Depuis le début de la crise sanitaire, les problématiques de garde d'enfant se sont accentuées. En effet, les protocoles sanitaires et les horaires ont dû être adaptés aux besoins de la crise COVID. Les horaires (tôt le matin ou tard le soir) ne correspondent pas aux heures d'ouvertures des instances à même d'assurer la garde des enfants. Cette situation représente un frein supplémentaire et non négligeables à l'accès à l'emploi.

Isolées par ailleurs, la plupart ne bénéficient pas de relais familiaux ou amicaux leur permettant de travailler. Les dispositifs publics (crèche, halte-garderie) ne leur sont pas accessibles en raison de

### *La régularisation administrative*

Les constats effectués sur ces dernières années, persistent en 2020. Nous constatons déjà un durcissement des règles d'obtention des titres de séjours, des renouvellements de récépissés, sans que les personnes aient la certitude d'obtenir leurs papiers. L'accroissement des délais pour la délivrance des titres de séjours était en moyenne de 8 mois. En outre, les orientations politiques actuelles concernant la régularisation administrative ne plaident pas en faveur de nos usagers

rendez-vous médicaux, etc.) qui se substituent à la famille en raison de l'isolement des personnes.

La charge émotionnelle toujours plus importante fait qu'il devient primordial de réfléchir à la mise en place de relais afin de soutenir les professionnels dans leur travail.

leur statut (chômage). De même, faire appel à une assistante maternelle représente un coût élevé. Pourtant, il est indispensable qu'un mode de garde puisse être proposé pour permettre à ce public de gagner en autonomie.

C'est en ce sens que nous pouvons proposer à cette typologie de public des changements d'hébergement afin de faciliter son insertion professionnelle : passage du CHU vers un hébergement diffus notamment). L'objectif étant de faciliter la garde des enfants à domicile par une tierce personne. Dans la majorité des cas, les familles ont recours à des personnes payées au noir assurant la garde sur le lieu d'hébergement, le coût étant moins élevé.

Il faut cependant noter que bien qu'abordable, les modalités de garde des enfants ont un impact sur les faibles revenus des ménages.

L'association Joly étant mieux identifiée sur le territoire, nous avons pu faire appel à des élus (ville de chènevières) pour que les familles bénéficient de place en crèche. Sur ce point, notre collaboration avec la ville de Chennevières est à ses prémices. Nous espérons renforcer notre partenariat afin de favoriser l'accueil des enfants et permettre l'insertion professionnelle des familles.

En 2020, la crise sanitaire aidant, il nous a été impossible de prendre des rendez-vous pour les renouvellements ou les premières demandent de titre de séjour. Cette situation a eu un impact direct sur les démarches administratives et d'insertion. Certaines personnes ont perdu leur emploi, d'autres ont été et sont encore en sursis sans avoir de perspectives sur le temps de délivrance d'un éventuel titre de séjour. L'arrêt de la venue des équipes mobiles de la préfecture et l'absence

d'interlocuteurs au sein même de ces services a été vécu comme un abandon de la part des personnes hébergées. Les professionnels se retrouvent

démunis et arrivent aux limites de leurs interventions.

### ***La parentalité***

9 familles sont concernées par la problématique liée à la parentalité (4 en 2019) soit plus du double par rapport à l'année dernière. Cette augmentation s'explique notamment par l'arrivée courant 2019 de nouvelles familles avec enfants pour lesquelles la poursuite de l'accompagnement a mis en exergue les difficultés de parentalité.

Ce versant de l'accompagnement est un des axes sur lequel nous nous devons de rester vigilants. D'une manière générale, nous soutenons les familles dans leur rôle parental et les rassurons dans les difficultés qu'elles peuvent rencontrer au quotidien avec leurs enfants.

Les difficultés parentales observées dans le cadre de l'accompagnement nous amènent à mener des actions afin d'aider les familles dans leur rôle parental. Ainsi, pour certaines familles, nous avons demandé des AEAD (aide éducative à domicile).

Le travail en étroite collaboration avec les PMI s'est accru au vu des inquiétudes manifestées par les travailleurs sociaux. D'autres familles ne sont pas encore dans la reconnaissance de leurs difficultés malgré les signes d'alertes. L'accompagnement que nous menons devrait aider ces dernières à être dans la reconnaissance de leurs lacunes.

Contrairement à ce que nous avons pu observer l'an dernier, cette année, les familles ont été demandeuses de soutien à la parentalité voire ont surinvesti l'accompagnement confondant ainsi aide éducative et rôle parental. C'est notamment le cas de parents présentant des problématiques psychiques et faisant pour certains l'objet d'une protection judiciaire. Ils n'ont en effet pas conscience des difficultés manifestées par leurs enfants (déprime, prise de poids, refus de l'autorité, déscolarisation etc...).

Les constats effectués mettent en exergue des parents démunis et carencés car eux-mêmes marqués par une enfance difficile. Ils s'inscrivent pour certains dans un schéma de reproduction qu'ils n'arrivent pas à dépasser.

L'étayage des professionnels du secteur de l'enfance est indispensable. Il nécessite la mise en place d'un travail partenarial pour accompagner ces familles en grandes difficultés et déjà connues pour certaines. Or force est de constater que nos inquiétudes et constats ne sont pas forcément pris en compte alors que nous effectuons un travail d'accompagnement quotidien avec les familles.

De même, les EDS étant débordés par les demandes d'évaluation, les durées de traitements de nos demandes s'en retrouvent impactées car prises en compte plusieurs mois après leur envoi. Nous perdons ainsi en crédibilité et accroche auprès des familles informées de notre action, ce qui complexifie le travail d'accompagnement sur les autres versants de leurs situations.

Les PMI, mises à parts, les problèmes de coordination et de communication avec le secteur de l'enfance semblent résulter de la méconnaissance de notre secteur d'intervention.

Il apparaît aujourd'hui important que nous puissions œuvrer ensemble pour le bien des familles et de leurs enfants.

L'année 2020 ayant été particulière, nous envisageons en 2021 des rencontres avec nos principaux interlocuteurs pour promouvoir nos missions et inscrire durablement un partenariat, toujours pour le bien des familles et de leurs enfants.



## F. Les ateliers et les temps forts en 2020

L'année 2020 a été marquée par un contexte sanitaire particulièrement difficile qui nous a obligé à revoir nos modalités d'intervention auprès du public, tant dans l'accompagnement que dans la mise en place des activités avec les personnes hébergées. Nous avons dû nous réadapter et composer avec les gestes barrières et différentes directives nécessaires à appliquer pour la sécurité de tous.

Ainsi, le traditionnel barbecue, les sorties et ateliers habituels ont dû être annulés. Nous avons tout de même pu mettre en place quelques activités et maintenir celle qui accompagne notre public dans son insertion.

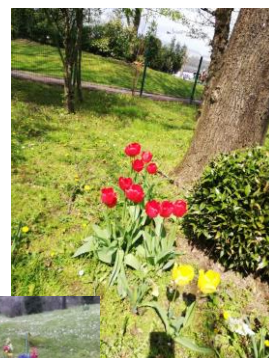
### L'atelier alphabétisation :

Dans la poursuite de la convention établie avec la mairie de Chennevières, l'atelier alphabétisation a pu être maintenu, malgré plusieurs interruptions en raison des confinements successifs. 4 personnes ont pu participer à ces ateliers qui outre les apprentissages ont permis aux personnes de conserver un minimum de lien social et notamment les personnes isolées. Les activités proposées (citoyenneté, aide administrative etc...) ont participé à l'inclusion sociale du public. Nous espérons poursuivre aussi longtemps que possible ce partenariat avec la mairie de Chennevières.

### L'atelier jardinage

Seule activité pouvant être réalisée en plein air et dans le respect des gestes barrières, nous avons souhaité mettre en place cette activité pour inciter les personnes à prendre soin et à valoriser leur lieu d'hébergement.

3 personnes ont participé à cet atelier unique qui a permis la plantation de bulbes au courant de l'automne. La floraison a eu lieu courant mars et est venue embellir notre magnifique jardin !



## Les fêtes de fin d'année

Dans ce contexte morose il nous semblait nécessaire de maintenir un minimum de festivités pour marquer cette période très attendue par les familles. Nous nous sommes adaptés au contexte sanitaire. L'équipe à volontiers accepté de jouer les mères Noël en se rendant sur les lieux d'hébergement pour distribution de cadeau très appréciée !



Enfin nous avons pu inciter les familles à se rendre sur les activités proposées par la ville. C'est en ce sens que nous avons pu nous faire connaître par « les robins des bords ». Il s'agit d'une petite ferme située non loin du CHU de Chennevières qui propose des activités ludiques (confection de pain, rencontre avec les animaux, théâtre pour enfants etc...).

L'incertitude sur la sortie de la crise sanitaire ne permet pas de se projeter sur la reprise des ateliers et sorties pouvant être organisés. Nous espérons en 2021 reprendre un fonctionnement se rapprochant un peu plus de notre organisation.





---

# La Pension de Famille

---





## A. La pension de famille et ses résidents

### 1. La pension de famille

La Pension de famille de l'association Joly a ouvert ses portes en avril 2015 et propose une offre alternative de logement social, sans limitation de durée, qui combine espaces privatifs et vie collective.

Cette structure, conçue pour être un lieu de vie et d'échange, a pour objectif d'aider les résidents à recouvrer du lien social en leur proposant un cadre semi-collectif basé sur la convivialité et en facilitant leur intégration dans l'environnement local.

Elle peut accueillir **30** personnes dans un ensemble composé de :

28 logements (19 T1 et 7 T1 'pour personnes isolées ainsi que 2T1 bis pour couples)

1 salon commun de 20 m2 pour les résidents,

1 salle commune de 40 m2 avec cuisine ouverte destinée à recevoir l'ensemble des résidents et des personnes extérieures,

1 laverie commune pour les résidents.

### 2. Le statut des résidents

Les personnes logées ont le statut de résident. Elles signent un bail d'un mois reconductible tacitement et bénéficient de la libre jouissance des lieux privatifs, sans limitation de durée.

Au moment de l'entrée dans le logement un contrat de résidence est conclu entre le locataire et la Pension de famille.

Ce contrat fixe les règles de gestion et d'occupation du logement privatif et des espaces collectifs, ainsi que les obligations réciproques.

Le montant de la redevance mensuelle est fixé par typologie de logement.

Un dossier de demande d'allocation logement est constitué au nom du résident et la Caisse d'Allocations Familiales verse directement la prestation à l'association gestionnaire.

Au moment de son entrée dans le logement, le résident locataire verse un dépôt de garantie qui lui sera restitué au moment de son départ, selon l'état du logement et de son équipement.

### 3. Les réservataires

En contrepartie de la participation financière accordée, les partenaires disposent de droits de réservation qui sont fixés en fonction du niveau de leur engagement.

La Pension de famille accueille des personnes seules ou des couples ayant un faible niveau de ressources et rencontrant des difficultés d'accès ou de maintien dans un logement ordinaire.

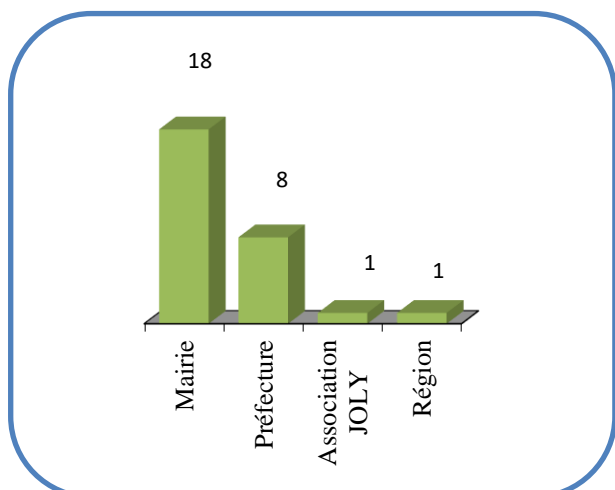
Les personnes peuvent notamment :

↳ Être confrontées à de multiples ruptures, ayant connu l'errance et multiplié les structures d'hébergement

↳ Rencontrer ou avoir rencontré des problèmes de dépendance, être fragiles sur le plan social et médical

↳ Être en souffrance psychique, confrontées à des inhibitions ou à des troubles empêchant épisodiquement ou durablement une insertion par l'emploi

## ↳ Répartition sur les 28 logements



## 4. L'équipe

L'équipe est composée de 2 travailleurs sociaux, « hôtes » de la Pension de famille, un moniteur d'atelier de formation et une psychologue clinicienne de formation, aux compétences diversifiées et complémentaires.

Ces professionnels expérimentés ont été recrutés afin de travailler dans une grande autonomie, sous l'autorité directe du Directeur de l'association et, depuis octobre 2019, celle du chef de service de l'Accueil de Jour.

Les hôtes sont présents du lundi au vendredi, sur une amplitude horaire allant de 9h à 19h, et jusqu'à 23h pour les repas et les événements festifs. Ils peuvent être présents les samedis et les dimanches lors de manifestations exceptionnelles.

Les hôtes ont pour mission l'accompagnement de proximité des résidents qui se décline en trois missions principales :

- L'animation/médiation au sein de la structure, qui inclut présence, soutien, organisation, régulation, proposition et incitation ;
- La coordination et la mise en relation avec les partenaires extérieurs, acteurs sociaux, culturels et les institutions,
- La participation au peuplement et à la gestion locative.

## L'analyse des pratiques

A la demande de l'équipe et au vu de sa configuration – un binôme sans cadre dédié, à l'origine – et de son fonctionnement en grande autonomie au quotidien, une analyse des pratiques, à raison d'une séance de 2h par mois, a été mise en place en août 2016 via une convention avec l'association Intervalle Cap.

L'analyse des pratiques, à travers la reprise et l'élaboration a posteriori des situations vécues, est un déplacement dans la parole, qui libère de l'espace pour accueillir le résident dans une relation le plus possible affranchie de la subjectivité consciente et inconsciente du travailleur social.

La réflexion sur les enjeux de la relation interroge les représentations à l'œuvre, mais aussi la place des professionnels dans la dynamique de leur équipe, de leur institution et de leur mission, permettant une co-construction de la pratique, véritable formation continue.

Dans cette optique, le résident comme le travailleur social n'est pas réduit à ses droits et ses devoirs mais est avant tout considéré comme un sujet unique dont la parole et le désir sont pris en compte au-delà des besoins identifiés.

## Rencontres Inter-Pensions

### Val-de-Marne

Depuis 2017, les hôtes de la Pension de famille co-animent le « groupe Inter-Pensions de famille » qui rassemble les hôtes de la Pension de famille de la FREHA à Alfortville, de la Pension de famille de la Halte Fontenaysienne « Les Alouettes » à Fontenay-sous-Bois, de la Pension de famille de l'Armée du Salut à Thiais, et occasionnellement de la Pension de famille des Thermopyles à Paris.

Ces réunions poursuivent plusieurs objectifs :

- Connaître nos différentes structures et échanger sur nos pratiques et problématiques mutuelles en tentant d'y apporter des réponses, par la mise en commun des réseaux partenariaux entre autres.
- Mettre en place des activités communes à nos structures afin de permettre aux résidents de se rencontrer, tout en bénéficiant de moyens logistiques difficiles à mettre en œuvre pour une seule structure.

En 2020, malgré le contexte sanitaire, 2 réunions entre professionnels ont pu avoir lieu, à Saint-Maur et Thiais. Aucune rencontre entre résidents n'a pu avoir lieu.

### Ile-de-France

Des rencontres trimestrielles initiées par la Fédération des Acteurs de la Solidarité (FAS) ont lieu dans différentes Pensions de famille d'Ile-de-France.

Au-delà de la connaissance des autres structures et des échanges autour des pratiques, elles permettent aussi aux hôtes d'être informés des tendances législatives de notre champ d'intervention et de participer à des propositions de réflexion ou d'évolution qui pourraient être portées par la FAS.

Enfin, elles sont parfois enrichies par la présence d'intervenants extérieurs, dans le domaine de la santé mentale par exemple.

En 2020, une seule rencontre a pu avoir lieu, juste avant la crise sanitaire.

## 5. Entrées / Sorties

En 2020, il n'y a eu, pour la première année depuis l'ouverture, aucun départ ni entrée.

### *B. Situations et problématiques du public présent à la Pension de famille en 2020*

#### Répartition hommes/femmes – Pension de famille/transition

En 2020, la structure a accueilli 28 personnes (18 hommes et 10 femmes) :

- ↳ 21 personnes (14 hommes et 7 femmes) logées au titre de la Pension de famille
- ↳ 7 personnes (4 hommes et 3 femmes) en logement dit temporaire.

#### Répartition par âges

- ↳ 4 personnes âgées de 39 à 49 ans (dont 1 femme).
- ↳ 15 personnes âgées de 50 à 59 ans (dont 7 femmes).
- ↳ 9 personnes âgées de + 60 ans (dont 2 femmes).

**La personne la plus jeune était âgée de 39 ans, la plus âgée de 71 ans.**

#### 1. Situation administrative

Sur 28 personnes présentes à la Pension de famille en 2020 :

#### Situation administrative

- ↳ 23 personnes titulaires d'une Carte Nationale d'Identité.
- ↳ 4 personnes titulaires d'une Carte de résident de 10 ans.
- ↳ 1 personne titulaire d'une Carte de séjour temporaire d'un an.

#### Couverture sociale

- ↳ 7 personnes bénéficiaient de la Couverture Santé Solidaire (CSS) sans participation (équivalent CMU-C).
- ↳ 19 personnes bénéficiaient de la CSS avec participation financière (équivalent ACS).

Il est à noter qu'avec le passage à la CSS, les démarches administratives se sont allégées, en revanche la participation forfaitaire est devenue liée au critère d'âge, et pour beaucoup elle a augmenté.

↳ 2 personnes, en situation d'emploi, bénéficient du régime général.

### Protection juridique

En 2020, 7 personnes bénéficiaient d'une mesure de curatelle renforcée, dont 6 exercées par l'ATFPO et 1 par l'UDAF.

Des projets de curatelle étaient en cours pour 2 autres personnes.

## 2. Situation au regard des ressources et de l'emploi

### Ressources

↳ 4 personnes étaient allocataires du RSA à titre principal (3 en logement temporaire).

↳ 1 personne percevait l'ASS.

↳ 14 bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé à titre principal, 3 bénéficiaires à titre complémentaire (de pension d'invalidité ou de retraite).

↳ 3 personnes (tous en logement temporaire), percevaient un salaire d'activité professionnelle, dont 1 avec un complément de RSA.

↳ 1 personnes percevait une pension d'invalidité, avec un complément d'AAH.

↳ 5 personnes percevaient une retraite, (dont 1 avec un complément d'ASPA (Allocation de Solidarité aux Personnes Agées) et 2 avec un complément d'AAH).

Parmi les 4 personnes bénéficiaires du RSA, nous avons observé que 3 d'entre-elles présentent de grandes difficultés d'insertion professionnelle ordinaire. Leur situation ne permet pas pour autant nécessairement la reconnaissance d'un handicap, pouvant permettre l'obtention de l'AAH. Une demande d'AAH est en cours pour la personne à l'ASS, dont la santé s'est considérablement dégradée. Ces personnes ont une santé très dégradée par un alcoolisme chronique de longue date, qui rend l'aboutissement de la démarche incertaine, bien que justifiée d'après nous.

2 de ces personnes, particulièrement conscientes de leurs difficultés, expriment une certaine culpabilité à l'idée de cette démarche, témoignant de ce que la maladie alcoolique continue à véhiculer comme représentations négatives.

### Activité professionnelle

↳ 1 salarié en CDI, en logement temporaire.

↳ 2 salariés en CDD, en logement temporaire.

### 3. Les accompagnements des partenaires extérieurs

#### **En 2020, sur 28 personnes présentes :**

##### Accompagnement social de secteur

↳ 9 personnes étaient suivies à l'EDS de Saint-Maur/Joinville (4 en logement temporaire).

##### Accompagnement social CCAS

↳ 7 personnes étaient suivies au CCAS de Saint-Maur (3 en logement temporaire).

##### Autres accompagnements (11 personnes)

↳ 7 personnes étaient suivies par le travailleur social exerçant une mesure de curatelle renforcée.

↳ 2 personnes étaient suivies par une assistante sociale de CMP.

↳ 3 personnes n'ont aucun suivi social.

##### Accompagnements spécifiques aux personnes handicapées

↳ 1 personne bénéficiait, depuis son entrée à la Pension de famille en 2015, d'un accompagnement par un Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS), effectué par des travailleurs sociaux de Relais 94. Cette mesure, qui consistait essentiellement en un accompagnement dans l'entretien et l'hygiène dans le logement, a trouvé sa résolution avec la mise en place d'une aide à domicile, et s'est terminée fin-2020.

↳ 1 personne bénéficie, depuis 2019, d'un accompagnement par un Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH), initié par les hôtes de la Pension de famille et le travailleur social orienteur de l'Accueil de Jour.

La personne concernée, âgée de 58 ans, avait accédé, en 2018, à ce qui était son premier logement, après un parcours de rue d'une trentaine d'années. Cette mise en place faisait suite à notre observation de difficultés dans le suivi de ses soins médicaux et le soin porté à elle-même et à son logement.

##### Accompagnements liés à la santé

#### **Sur 28 personnes, 24 personnes étaient suivies par des services de santé spécialisés.**

Les 4 personnes non concernées étaient en logement temporaire. L'une d'elles relevait d'un suivi spécialisé, avec lequel elle était en rupture.

↳ 19 personnes suivies pour des pathologies et handicaps physiques (dont 3 en logement temporaire).

↳ 6 personnes suivies en Centre Médico-psychologique (CMP), dont 5 au CMP de Saint-Maur.



### Entretien du logement, hygiène

Nous observons une très grande disparité dans l'entretien des logements, le plus souvent en corrélation avec le « prendre soin » dont la personne fait montre pour elle-même.

L'accompagnement mis en place par les travailleurs sociaux de la Pension de famille, au travers des visites à domicile, est abordé dans la partie « Accompagnement des résidents ».

### Inclusion dans la vie sociale de la Pension de famille, activités et liens à l'extérieur

#### Vie sociale interne à la Pension de famille

Parmi les 28 personnes présentes en 2020, la totalité des personnes entretenait des relations avec les autres résidents de la Pension de famille, de la simple relation cordiale et de bon voisinage, aux relations d'amitié pour certains.

#### Liens à l'extérieur de la Pension de famille

La totalité des personnes maintenait des liens familiaux, et amicaux, de nature et d'intensité très variables. Il n'y avait pas, à notre connaissance, de personnes qui n'aient aucun lien, ni familial, ni amical, à l'extérieur de la Pension de famille, que ces liens soient faibles ou forts, soutenant ou nocifs.

#### Activités sociales à l'extérieur de la Pension de famille

- ↳ 3 personnes avaient une activité professionnelle.
- ↳ 1 personne fréquentait un Groupe d'Entraide Mutuelle.
- ↳ 3 personnes ont des activités autres (pratique sportive, culturelle, religieuse).

#### Projets de vie, projets de relogement

↳ 10 personnes nous ont dit avoir trouvé dans la Pension de famille un lieu qui leur correspond, et ne pas souhaiter conserver une demande de logement social qu'elles ont souvent faite afin de compléter leur dossier d'admission.

↳ 20 personnes ont une demande de logement social active (dont la totalité des personnes en logement temporaire). Parmi les personnes du « public Pension de famille » concernées, 3 personnes expriment régulièrement le souhait d'obtenir un jour un logement social. Cela nous pose question pour le cas où une proposition surviendrait réellement, pour des personnes semblant peu autonomes.

#### 4. Un confinement vécu « en groupe »

A partir de mars 2020, et de la mise en place du confinement, le climat général est devenu particulièrement anxiogène.

Du 16 mars au 1<sup>er</sup> juin, notre binôme a fonctionné en alternant télétravail et présentiel.

Le télétravail consistait à prendre des nouvelles des résidents par téléphone, garder le contact avec les partenaires et réaliser des démarches administratives à distance. En effet, nous étions très inquiets des répercussions sur les résidents de cette situation inédite et anxiogène.

Pour cette raison, nous avons mis en place des permanences physiques à la Pension de famille, à raison de 3 demi-journées par semaine, lors desquelles nous essayions de visiter chaque résident, ressentir l'atmosphère, le vécu de la situation par chacun et au niveau du collectif.

Durant ce premier confinement, nous avons pu observer que les résidents ont bien mieux vécu la situation que nous le redoutions. Chez certains, nous

avons même eu le sentiment que ce confinement a eu une fonction contenant.

D'une manière générale, du fait de la configuration de nos locaux, le confinement a été vécu « en groupe ». La cour et la terrasse ont permis aux personnes qui le souhaitaient de passer du temps dehors, voire toute la journée sans être isolé ni enfermé, sans masque, et pour la plupart en marquant une certaine distance physique. Cependant, une inquiétude a persisté devant la difficulté de certains résidents à respecter les gestes barrière.

Cela a aussi donné lieu à des rassemblements autour de la consommation d'alcool, avec ce qu'elle peut avoir d'anxiolytique et convivial, mais occasionnant aussi des débordements qu'il a fallu recadrer.

A compter de juin 2020, l'équipe a repris son fonctionnement normal. Les réunions mensuelles se sont maintenues, grâce à une météo clémente qui nous a permis de nous réunir dans la cour, à bonne distance.

A partir d'octobre, les activités ont repris à l'intérieur de la Pension de famille : ateliers d'Arts-créatifs, Chorale et Saisons à manger, et à l'extérieur : balade en bateau et sur les bords de Marne, pétanque, ...

Cela, ainsi que l'appropriation par les résidents des contraintes sanitaires (masques, attestations) a favorisé, pour la suite, une vie au quotidien plus sereine.

## *C. L'accompagnement des résidents et la vie collective*

### 1. L'accompagnement des résidents de la Pension de famille

#### Présence, écoute, évaluation, orientation

Les hôtes sont sollicités au quotidien par des demandes, explicites ou non, d'aide à la compréhension de courriers administratifs, l'expression d'inquiétudes, des commentaires du quotidien, ...

Face à ces sollicitations, les hôtes effectuent un travail nécessaire de prise en compte de la parole, essaient d'évaluer les demandes, derrière lesquelles il y a souvent une recherche de lien, et essaient d'orienter, si nécessaire, vers les services appropriés.

Si certains résidents nous sollicitent abondamment, pour d'autres un travail d'« aller vers » est nécessaire.

Il est par ailleurs nécessaire à certains résidents de nous faire les « secrétaires » de leur quotidien pour se sentir exister. Le temps du matin est un point de repère important, pour certains il s'agit de rendre compte de la soirée et des projets pour la journée qui commence, de manière à s'inscrire dans la réalité.

C'est donc bien avant tout un travail de présence, de création et de maintien du lien qu'ont à réaliser les hôtes de la Pension de famille.

#### Accompagnement dans la vie quotidienne

En 2020, l'ensemble des résidents a nécessité une aide dans des actes de la vie quotidienne, pouvant aller de la simple information, conseil, à l'accompagnement physique ou à la mise en place de dispositifs d'aide à domicile, pour des actes tels que faire ses courses, préparer ses repas, prendre soin de soi et de son logement, gérer ses rendez-vous, voire solliciter l'utilisation de notre téléphone pour la prise de rendez-vous.

25 accompagnements physiques ont été nécessaires (EDS, CCAS, CMP, Tribunal, hôpital, médecin, centre de radiologie, La Poste, etc.).

#### Visites à domicile

En 2020, en raison de la crise sanitaire, les visites à domicile ont été interrompues de mars à octobre. Ainsi, les travailleurs sociaux de la Pension de famille ont effectué 84 visites à domicile. 3 personnes ont nécessité des visites hebdomadaires de leur logement.

#### Travail partenarial, médiation avec les administrations

En 2020, les travailleurs sociaux de la Pension de famille ont reçu des médecins, infirmière et assistante sociale du CMP de Saint-Maur, l'Equipe de Liaison et de Soins en Addictologie (ELSA) de l'hôpital Intercommunal de Créteil, des assistantes sociales de l'Hôpital des Murets, les travailleurs sociaux du SAVS Relais 94 et du SAMSAH du Parc, les curateurs de l'ATFPO, les cadres et évaluateurs de Bien Vieillir, ASP 94, Domalliance et de la CNAV, ainsi que les intervenantes du projet « Saisons à manger ».

Enfin, les hôtes de la Pension de famille participent au Comité de pilotage du Réseau Santé Mentale de Saint-Maur/Joinville.

## 2. Les actions collectives :

Si l'étayage sur le collectif est essentiel dans une pension de famille, il nous semble également important que rien ne soit proposé certains jours, de manière que les résidents se saisissent de leurs propres ressources.

**En raison de la crise sanitaire, les espaces collectifs ont été fermés à partir du 16 mars.**

**Les activités collectives ont été suspendues, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Pension de famille.**

**A compter d'octobre 2020, nous avons repris des actions collectives avec des jauges réduites.**

### LES SORTIES A L'EXTERIEUR :



Cette année, en raison de la crise sanitaire, **24 sorties** à l'extérieur seulement ont pu être organisées, à comparer avec les 52 sorties effectuées en 2019.

8 ont concerné des demandes de résidents dans des magasins, Ikéa, Leclerc, Lidl, Leroy-Merlin, Centre-Accor, Action, Jardiland, ... 3 ont concerné la déchetterie de Saint Maur où nous organisons des allers lorsque le local poubelle se remplit de choses dont les résidents souhaitent se débarrasser.

7 sorties cinéma ont eu lieu, le plus souvent suivies d'un moment thé-café où nous échangeons sur les ressentis et analyses de chacun sur le film vu. 3 de nos résidents sont des cinéphiles avertis.

1 sortie au musée du Louvre, 1 au musée Médicis à Saint-Maur.

1 sortie au centre de tri selectif de Limeil-Brévannes, 1 sortie au zoo de Vincennes, conjointement avec les Pensions de famille des Thermopyles et Gaieté à Paris, 2 sorties à l'artothèque, 2 sorties pétanque et 1 balade pique-nique sur les Bords de Marne.

1 journée au centre de traitement des déchets de Créteil, pour sensibiliser les résidents à la gestion des déchets et à se sentir partie prenante d'une démarche environnementale. (Une visite est prévue prochainement sur le centre de tri des déchets recyclables sur la ville de Limeil-Brévannes).



### LES ACTIONS/ANIMATIONS DANS LA PENSION DE FAMILLE

Toute sortie culturelle étant impossible, nous avons fait davantage d'ateliers à l'intérieur de la Pension de famille, comme la création de mobiles, atelier déco-porcelaine, création d'un arbre de vie collectif, à quoi s'ajoutent 3 ateliers de cuisine collective : confitures de tomates vertes, cookies et truffes. En raison de la crise sanitaire, seule la raclette de Nouvel An, suivie d'un loto, et un goûter de Noël, ont pu avoir lieu.

### La Chorale :

Une professeure de chant intervient depuis 2017 pour animer un atelier chant et une chorale au sein de la Pension de famille. Les temps de chorale sont des moments très attendus par certains, et fréquentés par 5 à 7 personnes assidues.

Les choristes ont eu le plaisir de pouvoir reprendre le chant en octobre, après une interruption de plusieurs mois, et ce malgré le port du masque.

### Les "Saisons à manger"

L'atelier Saisons à manger, animé par Céline Pelcé, designer culinaire et Sophie Decoux, designer artistique, a pu reprendre à partir d'octobre 2020, en se conformant aux normes sanitaires, pour le plus grand plaisir des participants.



### L'atelier Art créatif :

Notre intervenante Sophie Assathiany a pu reprendre ses ateliers d'arts créatifs en octobre.

### Les jeux de société :

3 séances ont eu lieu à partir d'octobre 2020.

### Le Potager :

Malgré le contexte sanitaire, nous avons pu maintenir, en lien avec notre ami Patrick Bourdil, du Mouvement des Colibris, une dynamique autour du potager.



### L'Art-thérapie :

En 2020, 3 séances ont eu lieu avant que le projet ne prenne fin.

## 3. La vie citoyenne dans et à l'extérieur de la pension de famille

En raison de la crise sanitaire, il n'y a malheureusement pas eu de Fête des Voisins ni de Fête de la Musique.

### Les réunions mensuelles :

En 2020, et malgré le contexte sanitaire, nous avons maintenu nos réunions mensuelles.

Elles ont pu avoir lieu en extérieur lorsque le temps le permettait, et à partir de septembre, elles ont repris en intérieur en respectant les règles sanitaires.

### Le Comité des Résidents :

En 2020, les représentants du Comité des résidents ont porté la parole de leurs pairs lors des réunions mensuelles.





---

# Les Actions Santé

---







## A. La Santé mentale

L'association Joly a créé un poste de psychologue – coordinateur santé en avril 2013 sur la base d'un 20h par mois, dans le cadre d'un partenariat avec l'ARS.

Afin de répondre aux besoins des usagers et à la demande des équipes, ce poste a été développé sur une amplitude horaire de 20h hebdomadaires (soit un 0,57 ETP) depuis septembre 2015.

En 2020, le poste a été couvert de janvier à août, la crise sanitaire nous ayant obligé de revoir certaines

de nos missions, notamment les actions collectives et les actions de prévention santé.

Le temps de la Psychologue / Coordinatrice se réparti entre les différents sites et principalement sur l'ADJ, les CHRS, le LRU, le CHU et la pension de famille, ...

Des personnes hébergées dans le diffus ont été orientées et reçues en entretiens, en présentiel ou distanciel, sur les différents sites de l'association.

### 1. Les entretiens individuels

#### ➔ L'adaptation des interventions dans le cadre de la crise sanitaire

La pratique clinique a dû s'adapter aux circonstances par un contact et un soutien plus informel et direct, avec une présence de la psychologue sur les espaces collectifs encore accessibles, notamment sur l'accueil de jour.

Par ailleurs, des entretiens téléphoniques ont été mis en place pour toute la durée du premier confinement et par la suite également (pour les usagers craignant de se déplacer).

Pour certains nouveaux suivis, les premiers contacts téléphoniques ont permis une accroche qui s'est poursuivie en présentiel. Pour d'autres plus réfractaires à l'approche psychologique, la distance qu'impose cette modalité était rassurante et ils s'en sont pleinement saisi sans pour autant souhaiter reprendre en face à face. Pour la majorité, ce soutien psychologique hebdomadaire était un rendez-vous rassurant et contenant dans ce contexte d'anxiété et d'isolement exacerbé.

L'outil téléphonique, même s'il n'égale pas l'entretien physique et prive du contact visuel et du langage non verbal, a été précieux pour maintenir un lien essentiel pour certains usagers déjà suivi mais également pour entamer un premier lien et un début de travail avec de nouveaux usagers.

#### ➔ Observation globale

On a pu observer dans cette situation de crise sanitaire un isolement majoré amplifiant les symptômes dépressifs, ce qui a amené une hausse importante des orientations de la part des travailleurs sociaux inquiets concernant certains usagers. Ces états d'anxiété se sont exprimés, pour un certain nombre, par des crises d'angoisse et états de panique parfois sévères et somatisations amenant les amenant à se rendre à l'hôpital. Pour d'autres, le constat fut une forte augmentation des substances psychotropes (en particulier l'alcool).

On a pu observer également des décompensations psychotiques. En effet, du fait du mode dégradé et une présence moins soutenue des équipes, certains résidents, du fait d'une anxiété massive, ont vu leurs défenses psychiques s'affaiblir à tels point que les symptômes psychotiques, contenu jusqu'alors, ont pris le dessus.

#### ➔ Les orientations

Les orientations se font d'ordinaire essentiellement par les travailleurs sociaux mais cette année, les rendez-vous informels et/ou d'opportunité ont été prédominants avec des usagers qui sollicitent directement la psychologue, principalement sur l'accueil de jour

Les situations sont évoquées lors des réunions mais des temps sont également programmés avec les travailleurs sociaux pour pouvoir échanger plus amplement sur des situations en particulier.

## ↳ Les pratiques selon les différents sites

### Accueil de jour :

La spécificité même du lieu demande une approche particulière de la part de la psychologue. Une des missions principales d'un accueil de jour est de répondre en urgence aux besoins de la population précarisée.

Ce n'est pas un lieu où on s'installe, que l'on investit. On est souvent dans l'action ou à la recherche des services fournis : on vient manger, se laver, en rendez-vous, chercher son courrier, faire ses machines. Ce lieu est caractérisé par l'instantanéité et propose un cadre souple à un public souvent amer d'institutions rigoureusement cadrées.

Les entretiens avec la psychologue sont considérés comme des entretiens qui arrêtent le temps, qui nécessite que l'on se pose, qu'on élabore, que l'on pense. Certaines conditions de vies et de besoins primaires ne permettent pas aux personnes de s'occuper et d'imaginer leur bien-être, étant dans une dynamique de survie. De plus, il est parfois impossible pour certains de verbaliser et de

### CHRS du Perreux et de la Varenne :

Sur les CHRS, il s'agit de suivis thérapeutiques plus conséquents amenant à des élaborations et des réflexions nécessitant une régularité dans le travail.

La mise à disposition d'un bureau fixe sur les deux sites permet d'avoir un cadre rassurant et contenant.

### Logement relais et Hébergement diffus :

Les entretiens et les suivis thérapeutiques ont continué dans la même configuration avec le recours au distanciel quand cela était nécessaire.

En effet, le travail d'équipe a permis de développer cet axe et de proposer ainsi pour les personnes

### Pension de Famille :

La plupart des personnes accueillies à la pension de famille ont déjà un suivi régulier au CMP si cela s'avère nécessaire. Cependant, certains pensionnaires rencontrent la psychologue car le suivi en CMP est arrêté pour diverses raisons : rupture, changement de CMP du fait du déménagement à la pension, ... Il s'agit alors de le réenclencher si possible.

conceptualiser l'imaginable dans des situations extrêmes.

Lors de ces entretiens, la psychologue ne leur impose pas de se dévoiler mais elle leur propose. Ils utilisent le dispositif quand ils peuvent et/ou veulent.

Ces entretiens sont souvent considérés comme un endroit où l'on dépose une parole à un moment où on est submergé ou un temps d'échanges que la psychologue va proposer dans l'instant sans qu'il soit planifié. Il est parfois compliqué par rapport à l'errance même de la population de fixer des rendez-vous et de les mener dans un bureau mais grâce au temps de présence plus conséquent de la psychologue sur le lieu certains peuvent investir une régularité dans les entretiens.

Il est primordial que le psychologue adapte sa pratique, aille vers, pour faire libérer sans contrainte la parole.

Les usagers ont pris l'habitude et sont constants pour leurs rendez-vous-même dans ce contexte sanitaire particulier.

De plus, pour la plupart c'est le temps de la réinsertion ou de l'insertion. Ils sont dans une phase de reconstruction.

hébergées sur des logements diffus (que ce soit du LRU ou du CHRS) d'être reçues en entretiens soit sur les différents sites de l'association (CHRS, CHU, pavillons collectifs, ADJ).

Pour d'autres, des entretiens sont proposés afin que cela soit un tremplin vers l'orientation en CMP qui était pour eux jusqu'alors impossible. Enfin, lorsque l'orientation n'est pas envisageable des suivis sont réalisés.

La psychologue a pu également recevoir les personnes qui le souhaitent afin d'évacuer les

tensions et angoisses provoquées par le contexte de crise sanitaire.

### ➔ Les chiffres 2020

- Près de **102 entretiens physiques et 88 entretiens téléphoniques ont été réalisés pour plus de 40 personnes** avec 80 % des rendez-vous fixés honorés. On dénombre autant d'hommes que de femmes suivis et de tous âges.

- Nous pouvons aussi comptabiliser une vingtaine de personnes pour qui la psychologue a pu intervenir sans forcément la mise en place d'un suivi mais sur des situations spécifiques et ponctuelles (violence, décès, maladies, addictions, désorientations, ...)

### ➔ Profils des personnes reçues

Le public de l'association JOLY est disparate, autant par l'âge des usagers, que par leur passé et de leur motif de désinsertion. Nous pouvons, toutefois, dégager quelques profils.

Plusieurs des suivis sont victimes d'un **syndrome post traumatique**. L'impact de ce syndrome est souvent la dissociation, l'évitement, l'anxiété, la phobie sociale, ... la victime revit sans cesse le traumatisme par la pensée, des images et même des sensations physiques.

On peut également repérer des **névroses** ainsi que des **psychoses**. Habituellement, dans le cadre des entretiens réalisés à l'association la plupart des

personnes reçues sont sujets à des **désordres psychologiques névrotiques** plus ou moins intense.

Sous la forme de **troubles dépressifs et anxieux**, de **conduites addictives**, de **conduites à risques**, **quêtes d'identité**, ...les **ruptures familiales**, les **carences affectives**, l'isolement...sont souvent au centre de leur parcours.

Cependant, depuis plusieurs années, nous pouvons constater, une augmentation de prise en charge de personnes qui souffrent de **schizophrénie** et **paranoïa**. On retrouve aussi des comportements psychopathiques.

## 2. Les groupes de paroles

Cette année nous n'avons pas pu mettre en place de groupe de parole du fait de la crise sanitaire et des restrictions en matière d'actions collectives.

## 3. Les réunions et le partenariat

### ➔ Les réunions

**Des réunions thématiques** ont été réalisées afin d'apporter aux équipes des outils de compréhension sur certaines pathologies ou thématiques.

Participation aux **Réunions d'équipe** : la psychologue participe généralement aux réunions d'équipe une fois sur deux des services des CHRS

du Perreux et de la Varenne, de l'Accueil de Jour et du Logement relais.

Ces temps permettent grâce au regard pluridisciplinaire, de pouvoir échanger afin d'élaborer des plans d'actions ou de comprendre des fonctionnements afin d'adapter l'accompagnement.

### ➔ Le partenariat

Le travail partenarial se développe et permet ainsi de pouvoir ré-orienter les usagers ou de compléter la prise en charge plus facilement si besoin. (CMP, EMPP, CAARUD, CSAPA, PASS,...).

Le partenariat est aussi essentiel car la psychologue est amenée à établir, avec l'accord du patient et dans

son unique intérêt, des attestations à l'attention d'un partenaire (CMP, hôpital, MDPH, entreprises d'insertion...) ou de la préfecture afin d'explicitier les troubles d'ordre psychologique dont souffrent la personne.

## *B. La prévention Santé*

En temps normal, une action de prévention santé est proposée en moyenne une fois par mois. Ces actions sont abordées comme des informations collectives utilisant différents supports (vidéo, flyers, matériels spécifiques, quizz,...). Nous attachons beaucoup d'importance à l'accueil lors de ces ateliers que nous voulons constructifs ainsi que ludiques. La psychologue est présente lors des ateliers.

Les actions de prévention sont assurées soit par des partenaires en collaboration avec les équipes soit par l'équipe elle-même.

Un panneau spécifique ainsi que des présentoirs sont installés afin de centraliser à un endroit précis les informations « santé » sur l'ADJ. Des préservatifs sont continuellement à disposition pour

les usagers, c'est pourquoi des distributeurs gratuits ont été installés sur l'ensemble des sites.

Toutes les actions de prévention sont proposées au public une semaine auparavant par voie d'affichage sur tous les sites de l'association. En effet, les actions se déroulent majoritairement à l'accueil de jour mais elles sont ouvertes à tous les usagers.

Cette année malheureusement, du fait de la crise sanitaire, nous n'avons pu conduire la plupart des actions de prévention prévues. Seules les permanences de dépistage VIH ont pu avoir lieu de juin à décembre, **soit 7 permanences avec Aides pour une centaines de personnes sensibilisées.**